

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2024

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 35

En exercice : 35

Présents : 29

Représentés : 6

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

OBJET : CONTRAT DE VILLE 2024-2030 - Approbation du contrat « Engagements Quartiers 2030 ».

L'An deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le vingt-neuf mars, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Etaient présents : VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, DELERIN Jean-Luc, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, LE ROUZES Estéban, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, KARAJANI Claire, GAGNARD Françoise, SOMMIER Jean-Yves, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, Conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

Mme BULLET

pouvoir à

Mme MERCADIER

Mme BEKIARI

pouvoir à

Mme COLLET

M. LHOSTE

pouvoir à

M. CHAMBON

Mme RADAOARISOA

pouvoir à

Mme SAUCY

M. KATHOLA

pouvoir à

Mme LE FUR

M. MERGY

pouvoir à

M. SOMMIER

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : M GABRIEL Jacky est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le décret 2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains,

Vu le décret 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville et la détermination dans les départements métropolitains,

Vu la circulaire du 15 mai 2023 relative à l'organisation de la concertation citoyenne dans le cadre de la refonte des contrats de ville,

Vu la circulaire du 31 aout 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains,

Vu l'instruction de la secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de ville « engagements quartiers 2030 »

Vu le contrat de ville 2024-2030 « engagements Quartiers 2030 » du quartier intercommunal des Blagis avec l'Etat, les Villes de Sceaux, Bagneux, Bourg-la Reine, l'établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris, le conseil départemental des Hauts-de-Seine, la caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine, l'Agence Régionale de Santé, France Travail, le bailleur social Hauts-de-Seine habitat et la caisse d'assurance maladie.

Considérant que ce contrat cadre vise à définir le périmètre d'intervention et engage les signataires pour 6 années, soit de 2024 à 2030, en intégrant les dimensions sociales, urbaine et économique, à l'échelle de l'intercommunalité.

Considérant que les priorités locales de ce contrat d'engagements sont le fruit d'un intense travail partenarial entre les quatre villes qui a permis de partager un diagnostic commun du quartier, des enjeux pour l'avenir ainsi que des thématiques d'actions prioritaires.

Considérant que ce socle commun a été partagé avec les habitants et acteurs du quartier des Blagis lors de la concertation citoyenne du 14 février 2024,

Considérant que les quatre villes souhaitent aujourd'hui axer le contrat d'engagements quartiers 2030 des Blagis autour de trois grandes thématiques pour améliorer la vie quotidienne des habitants,

Considérant que ces thématiques sont :

- 1 - La jeunesse et insertion : agir pour offrir des perspectives aux jeunes du territoire et pour lutter contre les rixes
- 2 - Le cadre de vie et tranquillité publique : agir collectivement pour améliorer le quotidien des habitants et apaiser le quartier
- 3- La réussite éducative et parentalité : accompagner les familles pour favoriser la réussite de tous

Considérant qu'à ces orientations s'en ajoute six, transversales : l'emploi, le développement économique et l'insertion, l'aménagement et le cadre de vie, les transitions notamment écologiques, l'émancipation, la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes / hommes et la tranquillité publique et la sécurité

Considérant que la mobilisation des moyens du droit commun sera un préalable au recours des crédits spécifiques de la Politique de la Ville,

Considérant que ce contrat vise enfin à renforcer la place de la participation citoyenne,

Considérant qu'à l'appui des dispositifs existants et connexes, le contrat de ville « engagements quartiers 2030 » réaffirme le copilotage État- Établissement Public Territorial Vallée sud - Grand Paris, les Villes de Fontenay-aux-Roses, Sceaux, Bagneux et de Bourg la reine,

Considérant que la gouvernance et l'animation du contrat seront structurés autour d'instances collégiales et décisionnelles,

Considérant qu'aux côtés de la Ville de Fontenay-aux-Roses, seront notamment signataires du contrat les villes de Sceaux, Bourg-la-Reine, Bagneux, l'Etat, l'établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris, le conseil départemental des Hauts-de-Seine, la caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine, l'Agence Régionale de Santé, France Travail, le bailleur social Hauts-de-Seine habitat et la caisse d'assurance maladie.

Le Rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les termes du contrat de ville 2024-2030 – contrat « engagements quartiers 2030 », ci-annexé, les orientations stratégiques, les objectifs opérationnels ainsi que les documents annexes,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat, et tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre ainsi que de ses annexes,

Article 3 : de préciser que la ville pourra recevoir des subventions émanant de l'Etat, de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (A.N.C.T), au titre du Contrat de Ville pour les actions menées par la Ville, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes,

Article 4 : dit que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la ville de Fontenay-aux-Roses, et qu'elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

Article 5 : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts de Seine
- Mme la Comptable du SGC de Fontenay-aux-Roses
- M. le Président de VSGP

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé le Maire et le secrétaire de séance

Le secrétaire de séance

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en préfecture le :
Publication/Affichage le :
Pour le Maire par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services

Rachel LEGAL
DGA - Population

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire



23 AVR. 2024

25 AVR. 2024



Bagneux



PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contrat Engagements Quartiers 2030

Vallée Sud-Grand Paris

Villes de Bagneux, Bourg-la-Reine,

Fontenay-aux-Roses, Sceaux

Quartier « Les Blagis »



Sommaire

I. CONTEXTE SOCIODEMOGRAPHIQUE DES TERRITOIRES	5
A. Portrait des territoires et démographie	6
B. Profils démographiques	7
C. Les conditions de vie des habitants	7
D. Cadre de vie et logements.....	7
E. Annexes	8
II. PRIORITES NATIONALES, DEPARTEMENTALES ET LOCALES	10
A. Priorités nationales	10
B. Priorités départementales	10
• Éducation	10
• Emploi et insertion professionnelle	10
• Égalité femmes-hommes.....	11
• Santé	11
• Sport et culture.....	11
C. Les dispositifs existants.....	12
• Éducation	12
• Emploi et insertion professionnelle	13
• Logement	14
• Culture	14
• Prévention de la délinquance, valeurs de la République et Laïcité.....	14
D. Priorités locales.....	15
1) Jeunesse et insertion : agir pour offrir des perspectives aux jeunes du territoire et pour lutter contre les rixes.....	15
2) Cadre de vie et tranquillité publique : agir collectivement pour améliorer le quotidien des habitants et apaiser le quartier	16
4) Un plan d'action concerté et ambitieux.....	19
5) De nouvelles modalités de coordination instituant une gouvernance partagée du Contrat d'engagements Quartiers 2030 à travers des moyens dédiés.....	23
6) Une communication interne et externe renforcée une plus grande lisibilité et efficacité de l'action publique locale.....	23
7) Déclinaison par quartiers	Erreur ! Signet non défini.
8) Plan d'investissement : favoriser la rénovation des équipements du quartier	25
9) Modalités d'évaluation	26
E. Signature des partenaires	27
ANNEXES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
A. Annexe 1 : Engagements par partenaire	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 1 : Engagements par partenaire.....	Erreur ! Signet non défini.
B. Annexe 2 : Cadre évaluatif du contrat Engagements quartiers 2030 (quantitatif et impact)	46
C. Annexe 3 : Abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	47
D. Annexe 4 : Lutte contre les discriminations.....	48
Annexe 5 : Lutte contre les addictions.....	49
E. Annexe 6 : Liste des fondations	50
Annexe 6 : Liste des fondations	24

Édito de M. le Préfet des Hauts-de-Seine



Les actions résolues menées dans le cadre des précédents contrats de ville par les partenaires de la politique de la ville, ont permis d'amorcer une transformation progressive des quartiers prioritaires que nous devons poursuivre ensemble.

Le présent contrat « Engagements Quartiers 2030 » est le fruit d'une construction commune, visant à fixer le cadre des actions en matière de la politique de la ville pour la période 2024-2030. Au regard de l'actualisation du zonage de la géographie prioritaire, trois quartiers de Colombes sont pleinement concernés par les engagements de ce contrat : les Fossés-Jean, le Petit-Colombes et Audra-les Musiciens.

Une ambition dans la continuité des premiers contrats

Le contrat Engagements Quartiers 2030 s'inscrit dans la continuité de la précédente génération de contrats, entrés en vigueur en 2015 dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014. La géographie des quartiers prioritaires de la politique de la ville répond à des obligations légales concernant le nombre d'habitants et le niveau de revenu médian.

Le contrat Engagements Quartiers 2030 est conclu entre l'Etat d'une part et les communes ainsi que les établissements publics territoriaux concernés, d'autre part. Les départements et les régions sont également signataires. D'autres acteurs sont invités à se joindre à ces contrats, comme les bailleurs sociaux, les entreprises, les organismes de protection sociale ou encore les établissements d'enseignement supérieur, afin d'assurer une contractualisation efficace des objectifs fixés pour nos territoires.

Notre ambition est de créer des dispositifs et des actions pragmatiques en faveur des habitants de ces quartiers tout en développant ceux déjà existants, dans l'optique d'apporter une réponse adéquate à leurs besoins quotidiens. L'accès à la santé, l'insertion professionnelle, la jeunesse, la parentalité, la pratique du sport, l'égalité femmes-hommes, l'accès à la culture ou encore au logement sont autant de défis à relever dans ces quartiers. Mes services sont pleinement mobilisés pour répondre à ces exigences.

Engagements Quartiers 2030 : un zonage actualisé, une participation citoyenne ravivée, une contractualisation resserrée.

Pour ces nouveaux contrats, les critères de revenu et de population de la géographie prioritaire ont été actualisés au regard des statistiques renouvelées par l'Insee. Le présent contrat prévoit des financements sur 3 ans formalisés par des conventions pluriannuelles d'objectifs, permettant de donner de la visibilité, de limiter le temps administratif d'instruction et d'assurer une évaluation approfondie pour, si nécessaire, réajuster ces projets. A ce titre, un point d'étape de la mise en œuvre et de l'impact des dispositifs, pourra être fait en 2027, afin notamment de prendre en compte les retours des habitants.

Notre volonté est de partir des réalités locales propres à chaque quartier prioritaire et d'engager une démarche partenariale impliquant tous les signataires, et notamment les citoyens auxquels s'adressent les engagements de ce contrat.

Je suis convaincu que notre démarche collective fera converger toutes les bonnes volontés de notre territoire pour rendre effective la promesse républicaine d'égalité des chances dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, l'article 6. Initialement prévus pour une durée de 6 ans, ces derniers arriveront à échéance au 31 décembre 2023.

L'EPT Vallée Sud – Grand Paris et les villes de Bagneux, Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses et Sceaux présentent à travers ce document, le Contrat d'engagement 2030 du quartier intercommunal des Blagis.

a) L'Etablissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris



Créé le 1^{er} janvier 2016 de la fusion de deux Communautés d'Agglomération et d'une Communauté de Communes, dans le cadre de la Métropole du Grand Paris (loi NOTRe – loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015), l'Etablissement Public Territorial a en charge les compétences qui lui ont été confiées par les communes membres.

a) Les domaines de compétences :

- La politique en faveur de l'emploi
- Le développement économique, l'aménagement et la politique locale de l'habitat pour la partie non déclarée d'intérêt métropolitain
- La politique de la ville
- Les transports
- La gestion des déchets ménagers et assimilés
- L'eau
- L'assainissement
- L'éclairage public, la signalisation lumineuse tricolore, la pose et la dépose des motifs d'illumination de fin d'année
- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)
- La gestion des équipements sportifs aquatiques (piscines)
- La gestion des équipements culturels : conservatoires, médiathèques et bibliothèques, théâtres et cinémas
- L'organisation et le financement d'évènements culturels à rayonnement territorial
- Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)
- L'action sociale au travers du Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique

L'Etablissement Public Territorial est constitué de 11 communes (Malakoff, Montrouge, Châtillon, Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Le Plessis Robinson, Sceaux, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Antony) et compte 406 344 habitants en 2021.

a) Chiffres clés :

- 11 villes
- 47 km² de surface
- 23 595 entreprises
- 149 961 emplois
- 11 gares de RER
- 2 gares de transilien
- 1298 hectares de verdure
- 406 344 habitants
- Espaces d'activités
- Universités/centres de recherches
- 2 lignes de métro
- 2 lignes de tramway

La redéfinition de la compétence "Politique de la Ville" mise en œuvre par l'EPID Vallée Sud - Grand Paris, de développement local et d'insertion économique et sociale, les dispositifs locaux de prévention de la délinquance et les deux conventions pluriannuelles de renouvellement urbain des quartiers Cité des Musiciens (Pierre Plate) à Bagneux et Cité Jardins à Châtenay Malabry auxquels s'ajoutent les renouvellement urbain inscrit dans le cadre des Contrats quartiers d'avenir porté par le Conseil départemental, notamment la Cité des Paradis à Fontenay-aux-Roses.

b) La Politique de la Ville au sein du territoire

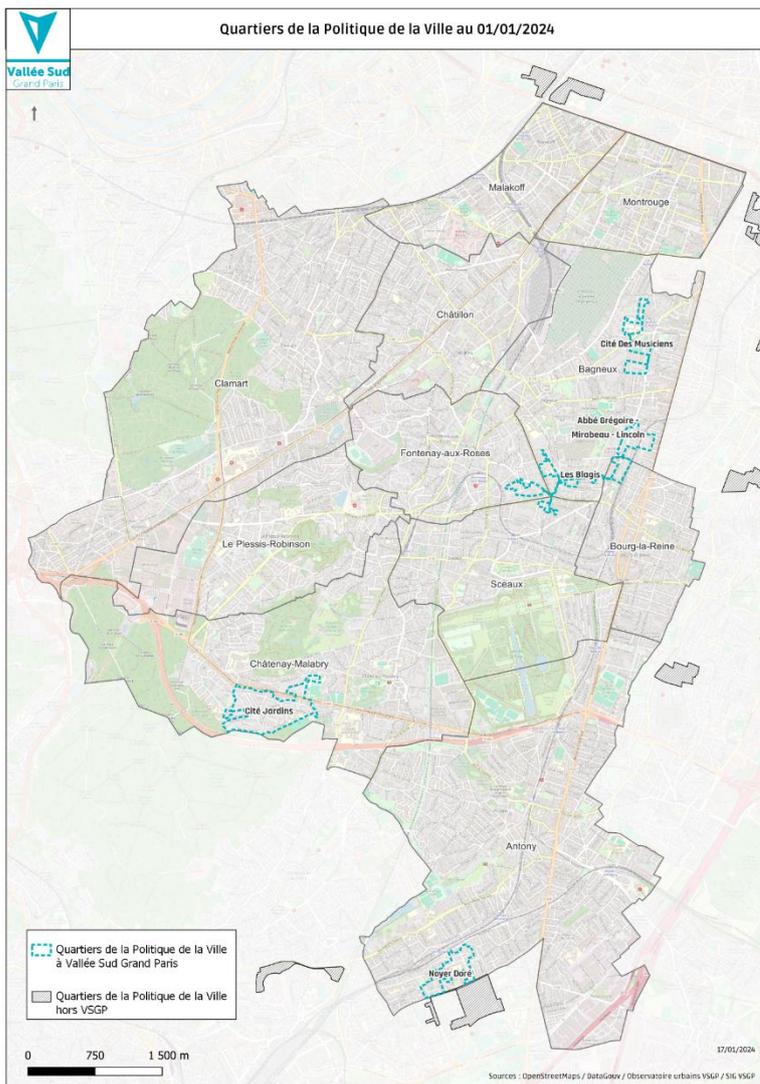
Au 1^{er} janvier 2022, le territoire est constitué de **59 634 logements locatifs sociaux** (soit un taux de 33%).

Dans le cadre du Contrat de Ville 2024-2030, l'Etat, la Région, le Département l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris, les Villes de Bagneux, Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses et Sceaux, la CAF, l'Education Nationale, Pôle Emploi, le bailleur Hauts-de-Seine Habitat et s'engagent à mettre en œuvre, dans le cadre d'une large concertation, une **politique territorialisée de développement social et urbain sur le nouveau quartier prioritaire des Blagis**.

Le quartier des Blagis venant d'intégrer la géographie prioritaire, celui-ci n'est pas concerné par l'évaluation des contrats de ville 2015 – 2023.

I. Contexte sociodémographique des territoires

Vue d'ensemble :



A. Portrait des territoires et démographie

L'Établissement Public Territorial de Vallée Sud – Grand Paris comprend cinq quartiers de la politique de la ville :

- b) Le quartier Noyer Doré sur la commune d'Antony (4 100 habitants) ;
- c) La Cité des Musiciens sur la commune de Bagneux (1 800 habitants) ;
- d) Le quartier Abbé Grégoire – Mirabeau – Lincoln à Bagneux (2 000 habitants) ;
- e) La Cité Jardins à Châtenay-Malabry (4 400 habitants) ;
- f) Le quartier intercommunal des Blagis concernant les Communes de Bagneux, Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses et Sceaux (1 900 habitants).

Les limites des quartiers de la politique de la ville ont été définies dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire selon les critères de population et de revenus inscrits dans la loi. De fait, les territoires en géographie prioritaire se distinguent par **un taux de pauvreté significatif, situé autour de 30%**, près de deux fois supérieur à la moyenne nationale établie à 14,6%. Cette situation motive donc l'inclusion de ces quartiers dans les programmes de la politique de la ville **pour lutter contre la pauvreté**.

La nouvelle géographie prioritaire définie fin 2023, équilibre les efforts de la politique de la ville autour des quartiers prioritaires pour mieux cibler les habitants et apporter des réponses concrètes à leurs défis.

La nouvelle géographie prioritaire sur le territoire de Vallée Sud – Grand Paris comptabilise au total **14 200 habitants**.

Nouvel entrant dans le dispositif de la géographie prioritaire, le quartier intercommunal des Blagis fait l'objet d'un contrat de ville spécifique. Les quartiers Noyer Doré à Antony, Cité des Musiciens, Abbé Grégoire – Mirabeau – Lincoln, à Bagneux et Cité Jardins à Châtenay-Malabry, sont eux regroupés dans un deuxième contrat de ville à l'échelle de Vallée Sud – Grand Paris.

a) Profils socio-économiques des habitants

Les quartiers de la géographie prioritaire regroupent certaines similitudes. Ces quartiers ont généralement une **population jeune**, avec **plus de familles monoparentales** par rapport à l'échelle nationale. D'un point de vue socio-économique les quartiers de la politique de la ville regroupent des **difficultés en matière d'insertion et d'emploi** ainsi que de précarité. Toutefois, chaque quartier a ses propres spécificités et enjeux.

Cette partie vise à présenter les données sociodémographiques du quartier des Blagis. Ce quartier étant un nouvel entrant dans la politique de la ville, les données statistiques spécifiques collectées dans le cadre de la précédente géographie prioritaire sont inexistantes. Néanmoins, les données du recensement de la population 2023 sont présentes à l'échelle des IRIS, et permettent une première analyse du quartier à l'échelle élargie.

Le quartier des Blagis s'étend sur cinq IRIS :

- Le mail des Cuverons et partiellement les Tertres dans le périmètre des Blagis et pour la ville de Bagneux,
- Les Bas Coquarts (soient l'allée Lafayette, les squares Jean-Pierre Brissot et William Wilberforce et le 17 bis avenue de Montrouge) pour la ville de Bourg-la-Reine,
- la Cité des Paradis pour Fontenay-aux-Roses,
- Sceaux-Blagis pour la ville de Sceaux.

Ces données permettent ainsi de déterminer approximativement le profil socio-économique des habitants en se fondant sur des indicateurs en matière de démographie, de parentalité, de revenus, d'insertion professionnelle et de logement.

B. Profils démographiques

Le premier élément de distinction de la population habitant en QPV est sa jeunesse. A l'échelle nationale et dans les quartiers en politique de ville, la part des moins de 25 ans oscille entre 34% et 40% de la population selon les quartiers, tandis que la moyenne nationale est de 29,3%.

La part des jeunes vivants dans les quartiers de la politique de la ville sur le territoire de Vallée Sud – Grand Paris est supérieure à celles de leurs communes respectives.

Les jeunes du quartier des Blagis représentent en moyenne 35,1% de la population du quartier (selon l'échelle portée à l'IRIS). La part élevée de jeunes dans les quartiers de la politique de la ville met donc les défis de l'éducation et de la jeunesse au premier plan des priorités du contrat Engagements Quartiers 2030.

On note également l'existence d'enjeux en matière **de soutien à la parentalité** avec une part de familles monoparentales importante pouvant aller jusqu'à 25,9% pour la Cité des Paradis située à Fontenay-aux-Roses.

L'analyse sur le quartier prioritaire des Blagis étant réalisée à l'échelle élargie, il est difficile d'observer une surreprésentation significative de familles monoparentales par rapport à la moyenne nationale qui s'élève à 23,8%. Toutefois, ces familles sont confrontées à une **situation sociale précaire** comme en témoigne un recours plus important aux allocations de la CAF, notamment au revenu de solidarité active (RSA). Ces défis justifient ainsi l'existence de programmes spécifiques d'accompagnement des habitants et répondre à leurs besoins.

C. Les conditions de vie des habitants

L'insertion professionnelle demeure une priorité forte pour les habitants du QPV des Blagis. En effet, la situation au regard de l'emploi des habitants du QPV contraste avec le reste des villes, du fait d'un taux d'emploi et d'un niveau de formation plus faible. Dans le quartier des Blagis, le **taux d'emploi est situé entre 31,9% et 45,4%** pour les hommes **et 39% à 47,4% pour les femmes**.

Concernant le taux de chômage sur le quartier des Blagis, il s'élève en moyenne à 16,8% et peut aller jusqu'à 23,4%. Il convient de souligner les enjeux constants en matière de lutte contre la précarité.

D. Cadre de vie et logements

Les habitants sont également confrontés à des défis spécifiques en matière de logement. De fait, les habitants des quartiers prioritaires sont en quasi-totalité locataires, avec une part de logements significative.

Cependant, l'échelle des données ne permet pas d'obtenir des données précises concernant la part de logements sociaux et de locataires. Ces données sous-représentent les chiffres puisqu'elles n'intègrent pas uniquement le quartier prioritaire des Blagis.

A noter que le quartier des Paradis à Fontenay-aux-Roses fait l'objet depuis plusieurs années d'un projet de renouvellement urbain (hors ANRU) contribuant à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

E. Annexes

Annexe 1 : Quartier des Blagis



Source : Périmètre de la nouvelle géographie prioritaire SIG VSGP

Annexe 2 : Portrait démographique du quartier des Blagis

Les statistiques collectées dans cette partie proviennent de l'INSEE, et les résultats sont basés sur calcul de la population différent de celui de la géographie prioritaire.

Commune	Bagneux	Bagneux	Bourg-la-Reine	Fontenay-aux-Roses	Sceaux
NOM_IRIS	Quartier 17	Quartier 15	Les Bas Coquarts	Paradis-Blagis	Blagis
Population_2020	2 181	1 951	2 011	1 926	2 766
Part Hommes	48,9%	45,0%	45,7%	45,0%	46,9%
Part femmes	51,1%	55,0%	54,3%	55,0%	53,1%
Population_0-25_ans	35,0%	31,3%	35,7%	35,3%	38,0%
Familles monoparentales	15,4%	12,8%	18,6%	25,9%	19,8%

Insee, Recensement de la population 2021 (publié en 2023)

Caractéristiques socio-économiques :

Commune	Bagneux	Bagneux	Bourg-la-Reine	Fontenay-aux-Roses	Sceaux
NOM_IRIS	Quartier 17	Quartier 15	Les Bas	Paradis-Blagis	Blagis

			Coquarts		
Revenus:					
Taux de pauvreté au seuil des 60%	25,1%	NR	NR	NR	NR
Emploi:					
Taux d'Emploi Hommes	37,6%	45,4%	39,5%	30,9%	39,4%
Taux d'Emploi Femmes	39,0%	45,3%	45,4%	46,2%	47,4%
Taux de Chômage	23,4%	9,3%	15,1%	22,8%	13,2%
Logement:					
Part de locataires	87,3%	43,5%	68,0%	96,7%	87,4%
Nombre de résidences principales HLM louées vides	79,0%	27,9%	59,0%	92,8%	80,5%

Insee, Recensement de la population 2021 (publié en 2023)

Le présent contrat Engagements Quartiers 2030 est le fruit d'une construction commune, visant à **fixer le cadre des actions en matière de la politique de la ville pour la période 2024-2030**. Au regard de l'actualisation du zonage de la géographie prioritaire, le quartier des Blagis, qui s'étend sur quatre communes, Bagneux, Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses et Sceaux, entre dans ce dispositif et bénéficiera des engagements du présent contrat.

Une nouvelle génération de contrats ambitieuse.

La géographie des quartiers prioritaires de la politique de la ville répond à des obligations légales concernant le nombre d'habitants et le niveau de revenu médian.

Le contrat Engagements Quartiers 2030 est **conclu entre l'Etat d'une part et les communes ainsi que les établissements publics territoriaux** concernés, d'autre part. Les départements et les régions sont également signataires. **D'autres acteurs sont invités à se joindre à ces contrats, comme les bailleurs sociaux, les entreprises, les organismes de protection sociale ou encore les établissements d'enseignement supérieur, afin d'assurer une contractualisation efficace des objectifs fixés pour nos territoires.**

Notre ambition est de créer des dispositifs et des actions pragmatiques en faveur des habitants de ces quartiers tout en développant ceux déjà existants, dans l'optique d'apporter une réponse adéquate à leurs besoins quotidiens. L'accès à la santé, l'insertion professionnelle, la jeunesse, la parentalité, la pratique du sport, l'égalité femmes-hommes, l'accès à la culture ou encore au logement sont autant de défis à relever dans ces quartiers. Mes services sont pleinement mobilisés pour répondre à ces exigences.

Engagements Quartiers 2030 : un zonage actualisé, une participation citoyenne ravivée, une contractualisation resserrée.

Pour cette nouvelle génération de contrats, les critères de revenu et de population de la géographie prioritaire ont été établis au regard des statistiques renouvelées par l'Insee. Le présent contrat prévoit des financements sur 3 ans formalisés par des conventions pluriannuelles d'objectifs, permettant de donner de la visibilité, de limiter le temps administratif d'instruction et d'assurer une évaluation approfondie pour, si nécessaire, réajuster ces projets. A ce titre, un point d'étape de la mise en œuvre et de l'impact des dispositifs, pourra être fait en 2027, afin notamment de prendre en compte les retours des habitants.

Notre volonté est de partir des réalités locales propres à chaque quartier prioritaire et d'engager une démarche partenariale impliquant tous les signataires, et notamment les citoyens auxquels s'adressent les engagements de ce contrat.

II. Priorités nationales, départementales et locales

A. Priorités nationales

Les nouveaux contrats Engagements Quartiers 2030 doivent permettre de :

- Simplifier et accélérer l'action publique, pour produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants ;
- Assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants, parmi lesquelles la sécurité, l'écologie du quotidien et l'accès à tous les services publics, que ce soit l'offre éducative, périscolaire et extrascolaire, sportive, culturelle ou sociale, etc... ;

B. Priorités départementales

Les priorités départementales émanent notamment des réunions thématiques des 21 et 26 juin 2023, qui ont permis d'associer l'ensemble des partenaires du contrat Engagements Quartiers 2030. Ces réunions participatives ont permis de dégager les priorités départementales suivantes.

- **Éducation**

- a) **Accompagnement à la scolarité**

Au cours des réunions de concertation préalables à l'élaboration du contrat Engagements Quartiers 2030, les orientations suivantes ont pu être dégagées :

- Maintien et développement du modèle des Cités éducatives ;
- Entretien d'un dialogue continu avec les familles ;
- Développement des cordées de la réussite impliquant des établissements de proximité.

- b) **Soutien à la parentalité**

- Développement de dispositifs d'information des parents et d'aide à la parentalité (séminaires de la parentalité) ;
- Accompagnement des parents à l'appropriation des outils numériques ;
- Développement des dispositifs d'accès aux vacances.

- c) **Avenir professionnel et orientation**

- Développement des immersions en milieu professionnel (exemple : stages, journées portes ouvertes) ;
- Promotion des parrainages.

- **Emploi et insertion professionnelle**

- b) **Lever les freins périphériques**

- Développement des modes de garde ;

- Renforcement du maillage des ateliers sociolinguistiques ;
- Accompagnement dans le numérique.

c) **Accompagnement vers et dans l'emploi**

- Développement des coopérations entre les acteurs de l'emploi et de la formation ;
- Développement de l'analyse des besoins des entreprises.

- **Égalité femmes-hommes**

a) **Lutte contre les violences faites aux femmes**

- Développement des formations à la détection et à la prévention des différentes formes de violence auprès de l'ensemble des acteurs ;
- Développement des dispositifs d'accompagnement des femmes victimes de violence ;
- Développement d'une culture de l'égalité dès le plus jeune âge.

b) **Égalité professionnelle**

- Soutien aux actions de lutte contre les stéréotypes liés aux filières supérieures et aux métiers, en lien avec les établissements scolaires et les entreprises du territoire ;
- Développement des dispositifs luttant contre les freins périphériques à l'emploi.

c) **Autonomie économique**

- Développement des dispositifs Français Langue Etrangère (FLE) avec les associations ;
- Développement des crèches d'insertion.

- **Santé**

a) **Accès aux soins et prévention**

- Maintenir et développer des permanences de la CPAM ;
- Maintenir et développer les démarches de proximité comme le Bus santé.

b) **Santé des jeunes**

- Développement de l'aller-vers à travers le soutien à des dispositifs de proximité comme les équipes mobiles en santé mentale ;
- Adapter la capacité de prise en charge dans les CMP et les CMPP.

c) **Sport et santé**

- Promouvoir la pratique d'activités sportives intergénérationnelles ;
- Développement de parcours de prévention santé en lien avec les établissements scolaires.

- **Sport et culture**

c) Développer la culture dans les QPV

- Faciliter l'accès aux lieux culturels des familles ;
- Développement des relais de culture via des médiateurs culturels et des artistes ;
- Développement des pratiques culturelles après l'école via des dispositifs à étendre comme les Micro-folies.

d) Dispositifs sportifs en faveur des habitants

- Accroître les aménagements permettant l'activité physique dans l'espace public.

Afin de mettre en œuvre ces priorités départementales, il s'agira notamment de s'appuyer sur les dispositifs thématiques existants, en élargissant leur portée et en assurant un maillage territorial équilibré.

C. Les dispositifs existants

Les priorités identifiées prennent appui sur les dispositifs thématiques existants qui pourront être complétés par des actions nouvelles et innovantes. Tous ces dispositifs ne sont pas présents dans chaque commune disposant d'un quartier prioritaire, mais ils constituent autant d'initiatives pouvant être diffusées et amplifiées.

• Éducation

a) Programme de la réussite éducative (PRE)

En 2023, les neuf programmes de réussite éducative déployés sur le département dans les neuf communes disposant de QPV représentent un montant de 1 753 161 € pour un public cible de 3 907 personnes en 2022. Ce sont ainsi 2 200 jeunes qui sont suivis dans le cadre du PRE du département en 2023. Ce programme éducatif propose aux familles volontaires, un accompagnement personnalisé de l'enfant ou du jeune, hors temps et hors cadre scolaire. Il s'agit de faire connaître ce dispositif aux parents, de diversifier et d'élargir l'offre, en capitalisant sur les bonnes pratiques.

b) Cités éducatives

La Cité éducative est une démarche partenariale, co-pilotée par la Préfecture, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) et la commune, visant à intensifier l'accompagnement des enfants, de la petite enfance jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après l'école. Elle consiste en une alliance des acteurs éducatifs travaillant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : services de l'État, collectivités territoriales, associations, habitants.

Depuis 2022, le département des Hauts-de-Seine compte quatre cités éducatives, mises en place entre 2019 et 2022. Les Cités éducatives tendent notamment à consolider les savoirs fondamentaux, à promouvoir la santé, le bien-être, l'accès au sport et à la culture, les valeurs républicaines, à renforcer le parcours d'orientation, d'insertion professionnelle et sociale. Dans ce cadre, une articulation entre cité éducative, PRIJ et PRE est vivement recherchée. Leur bilan fait état de 15 224 bénéficiaires en 2022 (soit une moyenne de 3 806 par cité) et de 197 actions en faveur de la promotion de la continuité éducative et de l'ouverture du champ des possibles. Il s'agit d'ancrer ce dispositif sur le territoire et d'essaimer ce modèle de gouvernance participative.

c) Les cordées de la réussite

Les cordées de la réussite visent à lever les obstacles psychologiques, sociaux, géographiques et/ou culturels qui peuvent freiner l'accès de ces jeunes aux formations de l'enseignement supérieur. Ce sont 1 032 élèves qui bénéficient de ce dispositif dans le département en 2021. Les encordés sont prioritairement les élèves scolarisés en éducation prioritaire ou en quartier prioritaire politique de la ville (QPV).

Ils bénéficient de l'accompagnement d'établissements d'enseignement supérieur têtes de cordées, parmi lesquels l'Université Paris Nanterre, Université Paris Dauphine, Lycée Lakanal et l'ISEP, école d'ingénieur et du numérique. Les cordées de la réussite gagnent à se multiplier, en touchant un plus grand nombre de classes et en impliquant une diversité d'établissements d'enseignement supérieur.

- **Emploi et insertion professionnelle**

La démarche France travail que le gouvernement souhaite mettre en place par l'adoption de la loi Plein Emploi vise une meilleure coordination des acteurs de l'insertion professionnelle.

Les grands principes posés comme incontournables incitent à orienter et intensifier les relations des partenaires du service public de l'emploi afin de réaliser :

- Un diagnostic partagé et une orientation sous égide France Travail à l'entrée pour les particuliers,
- Une logique de partage de données entre acteurs dans le respect du RGPD,
- Une mutualisation des offres de services entre partenaires.

Des fondements directeurs guident les réflexions soit :

- « Aller-vers » toutes les personnes dépourvues d'emploi,
- « L'Emploi d'abord » dans les accompagnements (n'excluant pas, au contraire, la prise en charge de contraintes personnelles,
- Une logique d'engagements réciproques,
- Une approche orientée "usagers" dans le design général des services,
- Un pilotage simplifié.

D'ores et déjà, au niveau départemental le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) s'appuie sur un objectif de parcours coordonné, lui-même impliquant la recherche de fluidité et de réactivité dans la réponse publique apportée aux usagers.

La gouvernance de France Travail porte sur les niveaux, national – régional- départemental. Elle pose un niveau local qui outre la mobilisation des moyens issus des niveaux supra sera à même d'activer et d'inciter à l'émergence d'autres solutions locales.

Pôle Emploi s'inscrit donc dans cette logique en délivrant une offre de service globale sur le territoire et en adaptant celle-ci aux spécificités locales notamment de populations issues des QPV en collaboration avec les partenaires locaux.

a) Plan régional d'insertion pour la jeunesse (PRIJ)

Le PRIJ s'adresse à des jeunes de 16 à 30 ans résidant en quartiers prioritaires de la politique de la ville ou en quartier de veille active, ainsi qu'aux jeunes placés sous main de justice.

Le dispositif a été déployé à compter de 2018, progressivement sur les 9 communes dotées de quartiers prioritaires. Depuis août 2023, ces 9 communes bénéficient d'un PRIJ et de référents de parcours en charge de l'aller-vers les jeunes NEET. Le bilan 2022 fait état de 112 % de sorties positives par rapport à 2018, soit d'une montée en puissance qui se poursuit aujourd'hui.

b) Cités de l'emploi

Les Cités de l'emploi ont pour public cible les jeunes sans solution de 16 à 29 ans, les jeunes de plus de 26 ans cumulant des freins connexes à l'emploi, ou encore les jeunes diplômés disposant au minimum d'un Bac+2.

En 2022, deux Cités de l'emploi ont été mises en place dans le département. Leur bilan est positif puisqu'il fait état de 86 personnes accompagnées et de 45 sorties positives. Les Cités de l'emploi doivent trouver un prolongement dans le PRIJ et dans les déclinaisons territoriales de France Travail.

Ces dispositifs viennent en appui du droit commun déployé par tous les acteurs de l'emploi et de l'insertion professionnelle, dont Pôle Emploi et les missions locales, dans les quartiers prioritaires."

- **Logement**

a) Les programmes nationaux de renouvellement urbain (PNRU)

Le département comprend 9 projets NPNRU, dont 6 d'intérêt national et 3 quartiers d'intérêt régional. Cinq conventions ont déjà été signées correspondant à 6 quartiers en 2022, et la fin de cette même année marque la validation des 9 projets des Hauts-de-Seine. Le PNRU contribue à l'amélioration du cadre de vie des habitants, au cœur des priorités du présent contrat.

b) Abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties

Le dispositif de l'abattement partiel concerne 17 bailleurs sociaux, soit 33 conventions, répartis sur huit communes comportant des quartiers prioritaires. Le montant total de l'abattement partiel de 30% de la taxe foncière sur les propriétés bâties représente 5 798 769 € en 2021. L'abattement de TFPB représente un levier important au service de l'amélioration du cadre de vie. Il fait l'objet d'une répartition concertée ciblée sur les priorités départementales et locales, et d'une évaluation annuelle.

- **Culture**

a) Micro-folies

Le département compte 6 Micro-folies, dont 3 en QPV. Les années à venir verront une montée en puissance dans le département, de ce dispositif favorisant l'accès à la culture.

b) Jumelages culturels

A travers la signature de nouvelles conventions triennales, les jumelages culturels ont fait l'objet d'une réorientation en 2021, permettant à deux établissements publics culturels nationaux d'intervenir dans les quartiers situés en QPV : le Panthéon et le musée du Louvre.

Les structures culturelles locales seront impliquées dans cette dynamique créatrice de nouveaux liens localement et de vocations pour le jeune public qui en bénéficie.

- **Prévention de la délinquance, valeurs de la République et Laïcité**

A. Adultes-relais

Le département disposait en 2022 d'une dotation de 103 conventions adultes-relais. La répartition géographique de ces conventions reflète la répartition territoriale de la population en quartier prioritaire. Il sera veillé à l'efficacité des procédures de recrutement, afin de limiter la vacance sur ces postes. Ceux-ci seront déployés selon les priorités départementales et les spécificités locales.

B. Bataillons de la prévention

Annoncés lors du Comité Interministériel des Villes du 29 janvier 2021, ces bataillons viennent renforcer la présence sur le terrain de médiateurs et d'éducateurs spécialisés pour répondre aux attentes des habitants des quartiers prioritaires, en matière de tranquillité et de sécurité. Des dispositifs Objectif Prévention pourront être déployés à cette image, pour prévenir la délinquance juvénile préjudiciable au vivre-ensemble dans les quartiers. Des adultes-relais pourront être dédiés à ces missions de médiation sociale.

C. Valeurs de la République et Laïcité (VRL)

Le plan de formation "Valeurs de la République et Laïcité" a été initié en 2021. Au 10 octobre 2022, le nombre de personnes formées a été multiplié par 10 par rapport à 2021, soit 403 personnes. La diffusion des valeurs républicaines, par la formation des professionnels, comme par la sensibilisation des jeunes publics, constitue un axe fort du présent contrat.

D. Priorités locales

Les priorités locales de ce Contrat d'engagements sont le fruit **d'un intense travail partenarial entre les quatre villes** qui ont permis de **partager un diagnostic commun** du quartier (en tenant compte des spécificités de chaque commune), **des enjeux pour l'avenir** ainsi que des **thématiques d'actions prioritaires**. Ce socle commun a ensuite été **partagé avec les habitants et acteurs du quartier des Blagis** lors de la concertation citoyenne du 14 février 2024 ayant rassemblé près de 150 personnes issues des quatre communes composant les Blagis. Le recueil de la parole citoyenne a permis de préciser les priorités d'intervention et les actions à mettre en œuvre à travers ce contrat pour répondre aux besoins des habitants.

Les quatre villes souhaitent aujourd'hui **axer le Contrat d'engagements Quartiers 2030 des Blagis autour de trois grandes thématiques et 10 actions concrètes** pour améliorer la vie quotidienne des habitants. Auxquelles s'ajoutent des propositions transversales sur la gouvernance et la communication et un plan d'investissement. Pour autant des actions spécifiques aux villes pourront être déterminées qui feront l'objet d'un prochain avenant en 2024.

1) Jeunesse et insertion : agir pour offrir des perspectives aux jeunes du territoire et pour lutter contre les rixes

L'approche jeunesse et insertion de ce Contrat d'engagements vise à **promouvoir le développement et l'inclusion des jeunes issus de quartiers défavorisés** ou en difficulté socio-économique. Cette politique tend à **offrir aux jeunes des opportunités** d'éducation, de formation, d'emploi et d'insertion sociale afin de favoriser leur intégration et leur participation active dans la société et d'éviter toute forme de décrochage.

Les quatre communes souhaitent développer les axes suivants

1. **Accompagnement vers l'emploi et la formation** : Développer au moins une **permanence régulière de Vallée Sud Emploi sur le territoire** afin de mettre en place des dispositifs d'accompagnement personnalisé pour faciliter l'accès des jeunes à l'emploi, notamment à travers des programmes de mentorat, de coaching et d'orientation professionnelle, de découverte des métiers (stages, formations, immersions) ;

2. **Promotion de l'entrepreneuriat** : Encourager l'entrepreneuriat chez les jeunes en soutenant la création d'entreprises sociales et solidaires, en offrant des formations à l'entrepreneuriat et en facilitant l'accès au financement et aux ressources nécessaires pour démarrer une activité.

3. **Prévention de la délinquance et de l'exclusion** : Mettre en place des actions de prévention de la délinquance et de l'exclusion sociale, en proposant des activités éducatives, culturelles, sportives et de loisirs pour occuper les jeunes de manière constructive et les éloigner des comportements à risque.

4. **Lutter contre la précarité sociale et alimentaire** : mobiliser les associations caritatives pour venir en aide accompagner les jeunes les plus précaires pour couvrir leurs besoins alimentaires, et fédérer les acteurs sociaux départementaux et municipaux autour de l'accompagnement des jeunes.

5. **Participation citoyenne** : Favoriser la participation des jeunes aux décisions qui les concernent, en les impliquant dans la vie associative, les projets de développement local et les instances de concertation avec les pouvoirs publics.

6. **Promotion du sport comme facteur de vivre-ensemble**: Favoriser la pratique du sport entre les jeunes des quatre villes pour apaiser les tensions

7. **Développer des actions de médiations culturelle et artistique** : billetterie sociale, microfolies, partenariat avec les structures existantes locales et nationales (le plus petit cirque du monde, la scène nationale des Gémeaux, le musée Rodin, le Louvre...)

En somme, la politique intercommunale jeunesse et insertion vise à créer un environnement favorable à l'épanouissement et à l'autonomie des jeunes issus des quartiers prioritaires, en leur offrant des opportunités de développement personnel, professionnel et social.

2) Cadre de vie et tranquillité publique : agir collectivement pour améliorer le quotidien des habitants et apaiser le quartier

Les réunions de concertation ont montré **de fortes attentes des habitants en ce qui concerne leur cadre de vie**.

Les habitants expriment le besoin **de disposer d'espaces pour se rencontrer** en précisant qu'il est souhaitable qu'il s'agisse de préférence d'espaces verts, d'espaces dédiés au sport ou d'espaces renaturés.

Ils expriment la demande que les espaces partagés de leur quartier fassent l'objet d'efforts particuliers de propreté ; cela suppose une bonne organisation de la gestion des déchets mais aussi des actions de sensibilisation de la population aux bons gestes.

Ils soulèvent la préoccupation de **logements bien entretenus adaptés aux besoins** liés au vieillissement et au handicap.

Ils expriment le souhait que les **quartiers soient mieux reliés entre eux et aux centres villes** ainsi qu'aux lignes

de transports en commun.

L'amélioration du cadre de vie passe également par un **renforcement de la présence de services publics de proximité**, d'acteurs en proximité en vue d'assurer la tranquillité : services de police, médiateurs, éducateurs de rue,...

Les 4 communes proposent donc de chercher à remédier aux problèmes d'incivilité et aux phénomènes de rixes entre jeunes à travers une présence humaine renforcée dans les quartiers. Cela suppose :

- Qu'une **équipe de médiateurs sociaux parcourt tout le quartier des Blagis**, en lien avec les quatre communes en appui du GPO Blagis
- **De s'inspirer des démarches GUSP** pour co-construire un **outil de signalement et d'intervention partagé** sur les espaces publics et ainsi améliorer le cadre de vie des habitants

Des opérations autour de la propreté des espaces publics seront également à développer en veillant à sensibiliser les habitants à la préservation de leur cadre de vie.

Les bailleurs présents dans le quartier constitueront des acteurs indispensables devant contribuer à ce programme d'action et à **améliorer l'entretien des logements** ainsi que leur adaptation aux besoins des locataires.

Une attention sera à porter par ailleurs aux différentes structures ressources du quartier, notamment les structures associatives afin de leur permettre d'accueillir le plus grand nombre d'habitants dans le cadre de leurs actions. Les quatre communes veilleront par ailleurs à ce que les **habitants puissent chaque fois que possible être acteurs de leur cadre de vie.**

3) Réussite éducative et parentalité : accompagner les familles tous

Les orientations retenues par les habitants des quatre communes lors des différentes concertations mettent rapidement en évidence des questionnements sur **les moyens matériels, humains et méthodologiques d'apprentissage** mis à dispositions sur le volet éducatif. Ces expressions traduisent les attentes très fortes des parents à l'égard de ce que doit produire l'Ecole en matière de réussite éducative.

Ces constats révèlent un manque **d'animation de dialogues collectifs des parents avec les enseignants** pour co-construire ensemble le **soutien éducatif individualisé** de leurs enfants.

Les familles expriment également des souhaits d'une plus grande diversification des réponses de soutien scolaires. La place de l'Ecole et le pilotage de ces dispositifs de soutien scolaire sont interrogés.

Les familles soulèvent une difficulté réelle pour **trouver des offres de service communales et intercommunales pour une prise en charge dédiée à l'aide à la parentalité**.

Elles soutiennent aussi un besoin de **développer une offre d'accompagnement psychologique pour eux et pour leurs enfants** avec des points accueil écoute jeunes et points guidance parentale dans une notion de parcours global : prise en compte des besoins dans leur ensemble (sociaux, éducatifs, psychologiques...)

Enfin, le **rayonnement des équipements municipaux et territoriaux** comme les médiathèques, théâtres, Centres sociaux et culturels...est à amplifier dans une configuration d'ouverture aux habitants des quartiers.

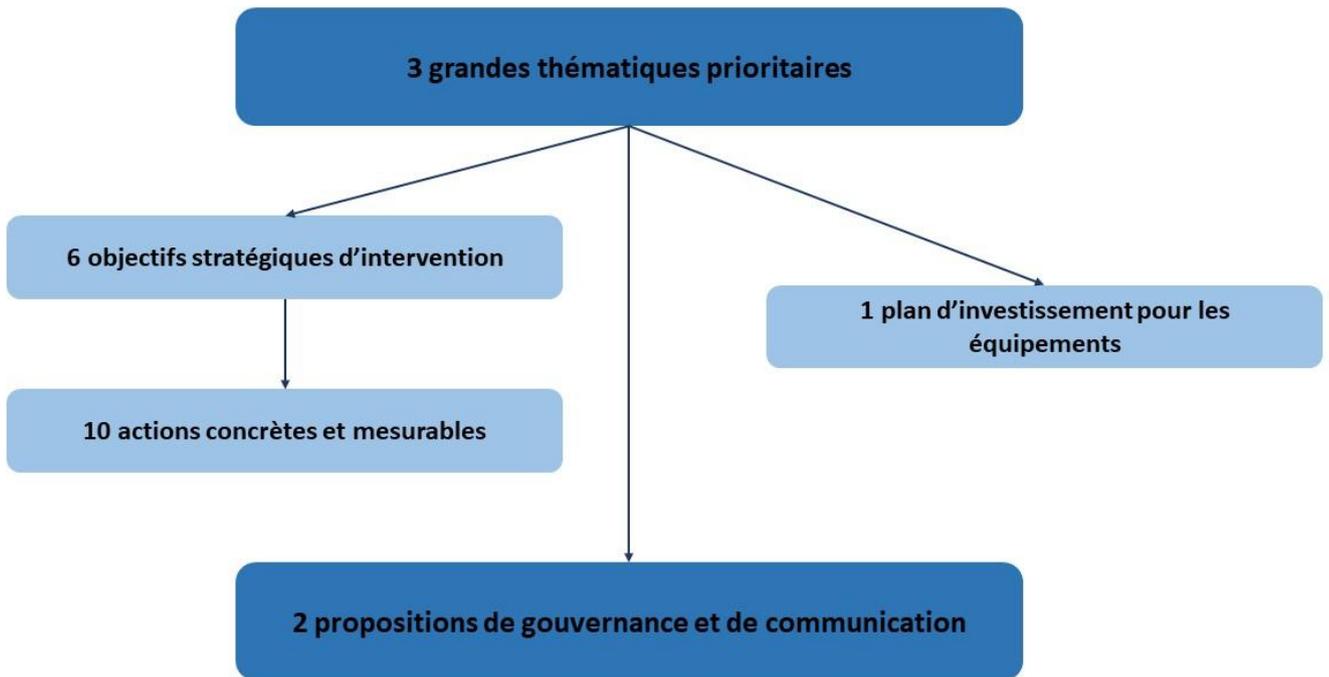
Les 4 communes souhaitent développer les actions suivantes :

- Mise en place d'un **PRE intercommunal des Blagis** pour un suivi des situations individuelles complexes dans une logique de parcours
- Renforcement et diversification des **actions d'accompagnement à la scolarité**
- Développement des **actions éducatives collectives hors temps scolaires**
- Repérage préventif et **traitement précoce des phénomènes de décrochage scolaire** et d'absentéisme
- Création d'un **centre de ressource intercommunale pour la guidance parentale** et recherche d'harmonisation des pratiques

1)

Un plan d'action concerté et ambitieux

Pour répondre à ces enjeux, les quatre villes s'accordent sur la méthode suivante :



Cette méthodologie se décline à travers le plan d'action suivant :

REUSSITE EDUCATIVE ET SOUTIEN A LA PARENTALITE

Objectifs stratégiques	Actions proposées	Indicateurs de résultats proposés	Pilotes identifiés	Partenaires identifiés
Créer des passerelles entre les structures dédiées à la réussite éducative pour amplifier l'offre aux familles	Création d'un PRE intercommunal avec une coordination des structures agissant dans le champ de la parentalité et de l'action éducative pour favoriser les parcours des familles et des mineurs entre les structures du territoire	Effectivité du PRE intercommunal Désignation d'au moins 0,5 ETP pour animation et suivi	Villes - Vallée Sud Grand Paris Préfecture	Préfecture Education nationale Cordées de la réussite Associations et équipements du territoire Conseil départemental (SST 11 et SST 13) CAF 92
	Favoriser l'accès des habitants des quatre villes à ces structures	Fréquentation des équipements par ville	Villes - Vallée Sud Grand Paris - Villes	Associations et équipements Villes
Accompagner les familles et particulièrement les familles monoparentales dans la fonction parentale	Recensement, maillage et animation du réseau des structures autour de la parentalité (Centres sociaux, LAEP...) pour proposer des actions communes et améliorer la connaissance des publics	Nombre d'actions parentalité ouverte aux habitants des quatre villes Nombre de réunions partenariales sur la parentalité Fréquentation des actions par villes	Villes Conseil départementale CAF	CAF 92 Associations et équipements du territoire Conseil départemental (SST 11 et SST 13)
	Créer des points écoute parents et grands-parents pour soutenir la fonction parentale notamment auprès des familles monoparentales	Nombre de point écoute parents et grands-parents Fréquentation des points par villes	Villes Préfecture CAF et CNAV	CAF 92 Associations et équipements du territoire Conseil départemental (SST 11 et SST 13) Préfecture CCAS des Villes CNAV ARS

JEUNESSE ET INSERTION

Objectifs stratégiques	Actions proposées	Indicateurs de résultats proposés	Pilotes identifiés	Partenaires identifiés
Faciliter l'insertion socioprofessionnelle des jeunes des Blagis	Création d'un PRIJ intercommunal pour améliorer le suivi des jeunes , leur orientation et leur insertion professionnelle notamment les NEETS	Développement d'un PRIJ avec la Préfecture et GIP Emploi VSGP ou association opératrice Nombre de jeunes suivis et accompagnés Nombre de sorties positives	Préfecture - Vallée Sud emploi - France Travail	Villes Associations Bailleur
	Développer des offres de service autour de l'emploi et de l'insertion aux Blagis avec notamment une permanence VSE pour chacune des villes	Mise en place des permanences VSE dans les 4 communes des Blagis Nombres d'initiatives organisées sur emploi et insertion	Vallée Sud emploi - France travail Préfecture	Villes Associations GIP Emploi VSE
Déployer des offres en proximité pour apaiser les relations entre les jeunes du quartier	Développer des actions de médiation culturelle et artistique inter-villes notamment en hors-les-murs à travers la mise en réseau des acteurs jeunesse (en capacité de réaliser un plan d'actions sportives également)	Nombre d'actions menées en inter-villes Nombre de publics touchés par ville	Villes – Associations Préfecture	Vallée Sud Grand Paris Villes Associations Préfecture
	Organisation de séjours vacances et sorties mixtes entre jeunes des quatre villes	Nombre de séjours/sorties organisés Nombre de jeunes touchés par ville	Villes - Associations	Villes Associations CAF Préfecture Conseil départemental

CADRE DE VIE ET TRANQUILLITE

Objectifs stratégiques	Actions proposées	Indicateurs de résultats proposés	Pilotes identifiés	Partenaires identifiés
Prévenir et remédier aux problèmes d'incivilité et aux phénomènes de rixes entre jeunes à travers une présence renforcée dans les quartiers	Constituer une équipe de médiateurs sociaux parcourant tout le quartier des Blagis et en lien avec les quatre communes en appui du GPO Blagis	Taux de présence des médiateurs sur le quartier des Blagis Nombre de signalements techniques et sur la sécurité réalisés sur le quartier des Blagis Nombre de sollicitations de l'équipe de médiation par habitants et acteurs du quartier des Blagis Nombre d'évènements et initiatives du quartier des Blagis auxquels l'équipe de médiation a participé	Villes Préfecture Conseil départemental	Vallée Sud Grand Paris Commissariats Bailleurs Education nationale Préfecture Associations Club de prévention Médiateurs
S'inspirer des démarches GUSP pour co-construire un outil de signalement et d'intervention partagé sur les espaces publics et ainsi améliorer le cadre de vie des habitants	Intensifier et mutualiser les outils de suivi des dysfonctionnements et dégradations des espaces publics dans une démarche GUSP	Création d'un outil et d'une méthode commune de suivi de l'espace public Nombre de signalements effectués et répondus	Villes- Vallée Sud Grand Paris Préfecture	Habitants Bailleurs Villes VSGP Préfecture Villes Instance de démocratie participative Amicales de locataires Syndic de copropriété Associations Services publics de proximité concernés par l'usage du périmètre ciblé
	Multiplier les opérations autour de la propreté des espaces publics et sensibiliser les habitants à la préservation de leur cadre de vie	Nombre d'opérations propreté menées dans le quartier Nombre d'actions de sensibilisation	villes Syndic de copropriété VSGP	Ville Bailleurs Syndic de copropriété Amicales de locataires VSGP

Cette feuille de route fera l'objet d'une évaluation intermédiaire en 2027 pour apporter les mesures et ajustements idoines identifiés.

2) De nouvelles modalités de coordination instituant une gouvernance partagée du Contrat d'engagements Quartiers 2030 à travers des modalités de

Ce Contrat d'engagements implique des **modalités de coopérations renouvelées entre les quatre villes et les acteurs** du territoire pour **considérer l'échelle du quartier intercommunal des Blagis comme la plus pertinente** pour conduire les politiques publiques adaptées. Ainsi, ce contrat permettra de **décloisonner les organisations** pour répondre aux besoins des usagers qu'ils résident à Bagneux, à Bourg-la-Reine, à Fontenay-aux-Roses ou à Sceaux. De nouvelles méthodes de gouvernance sont donc à créer en s'appuyant sur le cadre global posé par ce contrat :

- **Une coordination politique globale** impliquant la Préfecture, les Maires et élus délégués des quatre villes, le président de Vallée Sud Grand Paris ; globalement tous les représentants signataires du Contrat d'Engagements. Il est nécessaire de réunir au moins un Comité de pilotage annuel pour dresser le bilan des actions réalisées lors de l'année précédente et dessiner les orientations et la programmation prévisionnelle pour l'année à venir.
- **Une coordination administrative** réunissant les services et administrations publiques (Etat – Département - Vallée Sud Grand Paris) en pilotage de ce contrat sous forme de Comité technique se réunissant deux fois par an pour mettre en œuvre les orientations politiques et préparer le comité de pilotage
- **Des coordinations thématiques et opérationnelles** pour mettre en œuvre au quotidien les actions mentionnées ci-avant : Des réunions du réseau des acteurs via le CPO des Blagis. Ces coordinations larges visent à rassembler institutions, associations et structures diverses au moins une fois par trimestre. A noter que dans le cas de dispositifs spécifiques et mentionnés ci-dessus (PRE, PRIJ) des coordinations distinctes et plus resserrées seront nécessaires. Les membres actuels du CPO des Blagis seront conviés auxquels s'ajouteront les acteurs porteurs de projets ou d'initiatives à la faveur des habitants des Blagis.

Ces modalités de gouvernance suggèrent donc **une plus grande transversalité entre les acteurs du terrain jusqu'à l'échelle politique. Un cadre renouvelé et négocié avec l'Etat et Vallée sud Grand Paris et les Villes sera déterminé.**

Toutefois, cette transversalité, n'est réalisable qu'à l'unique condition qu'elle soit insufflée et stimulée sur toute la durée du contrat par les autorités administratives compétentes (Villes, Vallée Sud Grand Paris et la Préfecture) en y allouant des moyens spécifiques et pérennes. Il est donc **nécessaire de créer un poste à temps plein, financé par ces autorités administratives, et qui soit présent au quotidien dans le quartier aux côtés des acteurs et des habitants.** Ce poste de « Chef de projet – QPV des Blagis » pourrait être **créé auprès de l'EPT Vallée Sud Grand Paris ou directement auprès des Villes par l'apport d'un complément pour une aide au poste par l'Etat en co-financement de l'EPT et éventuellement des Villes.** Ce poste couvrira le pilotage pour l'EPT de tous les Contrats d'engagements quartiers 2030 des Communes du sud, en sus de la coordination et de l'animation de celui du quartier intercommunal des Blagis.

2) Une communication interne et externe renforcée une plus grande lisibilité et efficacité de l'action publique locale

La gouvernance partagée est une des conditions de réussite du nouveau Contrat d'engagements quartiers 2030 des Blagis. Elle doit **s'accompagner de moyens d'information et de communication performants et adaptés aux besoins constatés.** En effet force est de constater qu'aujourd'hui habitants comme partenaires manquent d'informations sur les dispositifs existants et actions mises en œuvre aux Blagis.

Dans la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration de la nouvelle stratégie de la Politique de la Ville 2024-2030, l'Etat souligne l'enjeu de visibilité augmentée des actions de la Politique de la Ville. Pour le nouveau Contrat d'Engagements Quartiers 2030 des Blagis, les quatre villes proposent une **stratégie de communication à double ciblage**. Le premier ciblage concerne « **le faire savoir aux habitants** » pour permettre au plus grand nombre de connaître les offres de services et dispositifs proposés à leur attention. Le deuxième ciblage « **le mieux se connaître** », s'adresse aux acteurs qui interviennent dans les différents champs thématiques de la politique de la ville avec un objectif de **mieux mailler ces derniers**.

Cette stratégie propose le plan d'information et de communication suivant :

- **Augmenter la visibilité des équipements, offres de services et dispositifs** répondant aux trois thématiques prioritaires du CEQ 2030 des Blagis. L'effectivité d'une **communication commune et la mobilisation pleine et entière des canaux et relais de diffusions** (print, web et relais humains) propres aux quatre villes constitue un objectif communicationnel concret et mesurable pour améliorer « le faire savoir » aux habitants des Blagis. **La construction d'un « guide » local des équipements et offres de services des Blagis** (à destination des acteurs surtout) contribuerait certainement à améliorer l'objectif de visibilité augmentée pour les habitants et acteurs.
- **Intensifier les campagnes de communication et les opérations d'information collective** pour améliorer le repérage-orientation des publics vulnérables : Les modes de repérage et de mobilisation identifiés sont : l'approche « Equipements en réseau » et l'approche « Aller vers » :
 - **L'approche « Equipements en réseau »** : l'idée est de permettre une circulation des publics entre les différentes structures pouvant répondre à leur besoin sur l'échelle du quartier intercommunal et non plus seulement sur l'échelle communale. Concrètement, les habitants se rapprochent des structures qu'ils identifient pour trouver une réponse à un besoin, cette structure peut proposer une offre en son sein ou rediriger et accompagner ces habitants vers des structures proposant des offres adaptés à la demande. Cela suggère une bonne interconnaissance des différents professionnels et des dispositifs.
 - **L'approche « Aller vers »** : Les structures prennent contact directement avec les habitants en se **rendant sur leurs lieux de vie** ou en **organisant des événements à destination des habitants** des Blagis pour valoriser les offres de service existantes. Ces initiatives d'aller-vers **se tiennent hors les murs** mais aussi au **sein même des structures** où des professionnels issus de différentes structures et communes peuvent se regrouper et agir dans un même endroit dans une logique transversale

Ces deux approches nécessitent que les acteurs du nouveau CEQ 2030 des Blagis co-construisent d'une part des **outils d'information communs et dédiés à l'animation du réseau d'acteurs**, et, d'autre part, coproduisent **des supports de communication pour les habitants**.

3) Déclinaison par quartiers

A ce stade, il n'est pas proposé de déclinaison opérationnelle du Contrat d'Engagements quartiers 2030 par ville ou par sous-quartiers considérant le quartier prioritaire des Blagis comme un ensemble, étant précisé que les différentes parties du quartier intercommunal des Blagis constituent un ensemble présentant des similarités tant dans le diagnostic que dans les enjeux sous-jacents. Un avenant au contrat viendra préciser avant l'été 2024 les modalités de déclinaison des priorités par ville ou sous-quartiers, en prenant en compte par ailleurs les engagements des partenaires.

4) **Plan d'investissement : favoriser la rénovation des équipements**

Une politique publique qui répond aux besoins de la population s'appuie sur un **réseau d'équipements de proximité denses, varié et de qualité**. Ce maillage déjà très important dans le quartier des Blagis avec plusieurs centres sociaux, des écoles ou encore des équipements sportifs et culturels **a vocation à être amplifié et entretenu à travers la Politique de la Ville**. Ce Contrat d'Engagements permettra donc de **mobiliser des fonds en investissement spécifiques et renforcés** (fonds Politique de la Ville, Fond vert) pour ce quartier afin de **reconstruire les équipements dégradés lors des émeutes de l'été 2023, rénover les équipements vieillissants et en bâtir de nouveaux** et ainsi parfaire le maillage. Ainsi, les équipements municipaux ou intercommunaux suivants pourront être concernés par des aides en investissements spécifiques sur la durée du contrat car étant situés dans le QPV des Blagis ou en proximité immédiate.

BAGNEUX	BOURG-LA-REINE	FONTENAY-AUX-ROSES	SCEAUX
Ecole Marcel Cachin	La création d'un institut de la parentalité inter-communal	Rénovation et extension de la maison de quartier	Fab lab numérique
Ecole Paul Eluard	la rénovation de la maison de quartier	Création d'une Halte-Garderie Intergénérationnelle	Réaménagement cours d'écoles Blagis et CML (renaturation,...)
Plus Petit cirque du monde	la création d'une épicerie solidaire	Réinstallation GAFIB (banque alimentaire et épicerie solidaire)	Rénovation école Blagis et centre de loisirs et restructuration des locaux de restauration scolaire
Halle des sports Janine Jambu	la rénovation énergétique et lutte contre les îlots de chaleur de l'école maternelle des Bas Coquarts	Création d'une maison de danse et de musique urbaine	Végétalisation place des Ailantes
	La réhabilitation d'un espace de sport extérieur	Dotation Équipements Mobiles & Nomades pour les Médiateurs des Blagis	Création d'une salle polyvalente
		Reconstruction & réhabilitation de bâtiments ou mobiliers urbains dégradés	Rénovation du centre social et culturel des Blagis
			Réaménagement du centre commercial des Blagis

Par ailleurs, les quatre communes partageant la nécessité d'agir davantage sur la question de la parentalité – comme exprimé dans le plan d'actions – mettent en avant la nécessité **de se doter d'une structure intercommunale dédiée sous forme d'un « Institut de la parentalité »** véritable lieu ressource de proximité pour les familles des quatre villes. Celle-ci ne sera possible qu'avec un fort soutien en investissement et en fonctionnement de l'Etat, du Conseil départemental ou encore de la CAF des Hauts-

5) Modalités d'évaluation

L'évaluation de ce Contrat d'Engagements quartiers 2030 et particulièrement du plan d'actions qu'il propose s'avère un **travail nécessaire pour estimer l'impact des politiques publiques** proposés auprès de la population et leur **capacité à réduire les inégalités**. A l'image de sa conception, l'évaluation ne pourra se faire qu'à **travers un travail partagé entre les quatre communes**, les acteurs qui agissent sur le quartier des Blagis et les habitants qui vivent le quartier au quotidien.

Elle s'appuiera sur les indicateurs d'évaluation posés pour chacune des actions et **par le recueil de l'expression des acteurs et des habitants**. L'évaluation s'étudiera également au regard **des effets produits sur la gouvernance, la coordination et l'interconnaissance** des acteurs agissant sur le quartier. Elle ne se construira donc pas commune par commune mais bien dans une logique pleinement intercommunale avec l'appui de Vallée Sud Grand Paris et de l'Etat

Une brève évaluation annuelle sera proposée au regard notamment des actions financées et partagée entre les différentes instances de mise en œuvre de ce Contrat (COFIL, COTECH et comités thématiques), une évaluation plus globale sera réalisée à mi-parcours du Contrat d'engagements en 2027 pour permettre de réajuster les objectifs stratégiques du contrat ainsi que son plan d'actions

Enfin une évaluation exhaustive sera réalisée en fin de contrat (2030) pour évaluer l'impact de cet outil auprès de la population et se projeter sur une nouvelle contractualisation renouvelée dans ses objectifs et ses moyens.

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le



ID : 092-219200326-20240404-DEL240404_9-DE

E. Signature des partenaires

Annexes

Annexe 1 : Engagements par partenaire

Annexe 2 : Cadre évaluatif du contrat Engagements quartiers 2030 (quantitatif et impact)

Indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact

Annexe 3 : Abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)

Annexe 4 : Lutte contre les discriminations

Annexe 5 : Lutte contre les addictions

Annexe 6 : Liste des fondations

Annexe 1 : Engagements par partenaire



Engagements 2024 - 2030 de France Travail

France Travail s'engage à répondre aux besoins des demandeurs d'emploi et des entreprises par la délivrance d'un service de proximité.

Des modalités de suivi et d'accompagnement différenciées sont mises en œuvre pour assurer une plus grande personnalisation de l'offre de service en fonction du besoin du demandeur d'emploi :

- Modalité "Suivi" : à destination des demandeurs d'emploi les plus autonomes et proches de la reprise d'emploi
- Modalité "Guidé" : pour les demandeurs d'emploi ayant besoin d'un appui régulier pour la recherche d'emploi ou pour une mobilité professionnelle
- Modalité "Renforcé" : pour les demandeurs d'emploi ayant fortement besoin d'être accompagnés dans leur trajectoire de retour à l'emploi
- Modalité "Intensive jeunes" : Contrat d'Engagement Jeune, Accompagnement Intensif Jeunes
- Modalité "Accompagnement global" : pour les DE rencontrant un cumul de contraintes sociales et professionnelles et ayant besoin d'un accompagnement personnalisé et intensif réalisé par un binôme conseiller Pôle emploi et un travailleur social.

Pour guider et accompagner les entreprises dans leurs recrutements, France Travail poursuit les actions de lutte contre les tensions de recrutement par l'intensification de ses services et la simplification des démarches, propose des aides personnalisés aux recrutements, mobilise des dispositifs spécifiques (immersions professionnelles, mesures d'adaptation...).

Notre mission repose également sur l'indemnisation des demandeurs d'emploi, sécurisée par la personnalisation du conseiller référent indemnisation lors des moments clés.

ENGAGEMENTS	ECHEANCES
Organiser a minima une fois par an une semaine QPV coordonnée au niveau départemental, en lien avec les partenaires départementaux, visant à favoriser les rencontres entre les employeurs et les organismes formations, en impliquant les habitants des quartiers	A minima fois par an
Participation au Bus de l'Initiative, itinérant dans les quartiers : appropriation des intervenants sur la connaissance du marché du travail, les mesures d'aide à l'embauche, les dispositifs de formation, les droits et engagements et outils numériques de Pôle emploi. Mise à disposition au sein du bus de la documentation idoine	2 fois par an
Réalisation d'un diagnostic numérique à partir du PIX EMPLOI (outil d'évaluation numérique - dispositif apprenant et ludique) dans les QPV afin de proposer par la suite des parcours de montée en compétences en termes d'autonomie digitale	1 fois par an

Engagements 2024 - 2030 de la DRIEETS

La DRIEETS (Direction régionale et interdépartementale en charge de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) porte des politiques publiques tournées d'une part, prioritairement, vers les publics les plus fragiles (protection, insertion sociale, insertion dans l'emploi...) et d'autre part vers les acteurs économiques (mutations économiques, inspection du travail, CCRF, dialogue social...). L'unité départementale des Hauts de Seine déploie les politiques de solidarités, d'insertion, et d'emploi et contribue au développement économique. Elle agit au bénéfice des acteurs socio-économiques du territoire (demandeurs d'emploi, entreprises, salariés, partenaires sociaux et territoriaux, les personnes vulnérables...)

1. Favoriser l'insertion des jeunes dans l'emploi : Fluidifier les parcours d'insertion vers l'emploi en développant une approche globale, territoriale et intégrée des politiques de l'emploi

Vallée Sud Emploi Mission Locale est le service territorial dédié à l'accompagnement des jeunes de moins de 26 ans. Les permanences sur le site de Bagneux permettent un accueil de proximité. Il propose notamment :

Le Contrat d'Engagement Jeune : Ce contrat s'adresse à des jeunes entre 16 et 25 ans (moins de 30 ans pour les jeunes en situation de handicap), sans emploi durable (CDI ou CDD longue durée), ni formation, sans projet professionnel défini pouvant faire face à des difficultés matérielles.

En signant le Contrat d'Engagement Jeune, un jeune bénéficie :

- D'un accompagnement par un conseiller dédié qui le suit tout au long de son parcours et jusqu'à ce qu'il trouve un emploi ;
- D'un programme intensif de 15 à 20 heures par semaine composé de différents types d'activités ;
- D'une allocation pouvant aller jusqu'à 500€ par mois sous conditions.

Au 3^{ème} trimestre 2023, le taux de réalisation de l'objectif 2023 est de 93% soit 329 entrées en CEJ sur un objectif de 353.

CEJ Rupture : Le volet « jeunes en rupture » du contrat d'engagement jeune s'adresse aux jeunes sans revenu et éloignés du service public de l'emploi. Les structures porteuses du CEJ Rupture proposent des actions complémentaires à l'offre déjà existante, spécialement dédiées à ce public et une articulation solide avec la mission locale. On compte 4 porteurs du CEJ Rupture sur VSGP

- L'Association Perspectives et médiations, avec un objectif de 80 jeunes repérés et 64 CEJ signés sur la période 2022-2024 (Territoires d'intervention Bagneux, Antony, Châtenay-Malabry)
- Le Club Relais, lauréat de la vague 2, avec un objectif de 80 jeunes repérés et 40 CEJ signés sur la période 2023-2025 (Territoires d'intervention Bagneux, Malakoff)
- Synergie Family, lauréat de la vague 2, avec un objectif de 62 jeunes repérés, 50 CEJ signés, 50 accompagnement (Territoire d'intervention Vallée sud Grand Paris)
- ABAJAD, avec un objectif de 50 jeunes repérés et 40 CEJ signés (Territoire d'intervention Vallée Sud Grand Paris).

Parcours Emploi Compétences : Ce dispositif vise à soutenir l'insertion des plus éloignés de l'emploi via les contrats Parcours Emploi compétence : ces contrats ont pour objet de permettre à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières de bénéficier de contrats de travail mettant en œuvre des modalités particulières d'accueil et d'accompagnement. Au 3^{ème} trimestre

2023, les prescriptions de contrats aidés par Vallée Sud Emploi étaient de

E2C : l'École de la 2ème Chance située à Bagneux permet à des jeunes motivés, sans diplôme ni qualification professionnelle, d'intégrer un parcours facilitant la construction de leur projet d'insertion sociale et professionnelle via un parcours de formation en alternance.

Apprentissage : Le développeur de l'apprentissage contribue à favoriser l'accès à l'apprentissage des publics cibles, avec une attention particulière aux premiers niveaux de formation. Pour y parvenir, le développeur de l'apprentissage mobilise les prescripteurs de son territoire, ainsi que l'ensemble des partenaires.

2. Favoriser l'insertion des demandeurs d'emplois et des personnes vulnérables : Fluidifier les parcours d'insertion vers l'emploi en développant une approche globale, territoriale et intégrée des politiques de l'emploi

IAE : Insertion par l'activité économique : Les SIAE font l'objet d'une convention pluriannuelle pour une durée maximale de trois ans avec l'État, le financement de ces structures s'articule autour d'une aide aux postes comprenant un montant socle et un montant modulé. Il existe actuellement 16 structures d'Insertion par l'activité économique sur le bassin Vallée Sud Grand Paris dont 4 sur les villes de Bagneux, Bourg-la-Reine et Fontenay-aux-Roses :

- **A Bagneux** :
 - ID'EES Intérim (BTP, Nettoyage industriel, Propreté) ;
 - La Régie de quartier de Bagneux (Espaces verts, Voirie, Travaux de bricolage, Gestion des encombrants).
- **A Bourg-la-Reine** : CD Volley Ball 92 (1er chantier d'insertion dans le domaine sportif, formation au BPJEPS).
- **A Fontenay-aux-Roses** : Active Faraide (Nettoyage, restauration, logistique, administratif, gardiennage, surveillance, travaux publics).

Les emplois francs : Il s'agit d'une aide financière à l'entreprise (toute entreprise, association et Société Économie Mixte située sur le territoire national) pour l'embauche d'un demandeur d'emploi ou jeune résidant en QPV. L'objectif est de répondre aux discriminations territoriales en favorisant l'accès des résidents QPV à l'emploi durable.

Données du département : 248 Emplois Francs ont été acceptés en 2023 dans les Hauts-de-Seine selon l'adresse du demandeur d'emploi (DE), soit 60,7 % de l'objectif annuel de 409

Clauses d'insertion : L'État cofinance les actions de promotion des clauses sociales dans les marchés.

La structure « Vallée Sud Grand Paris » porte un poste de facilitateur qui a pour mission de promouvoir les clauses d'insertion auprès des acheteurs de la commande publique et d'accompagner et conseiller les entreprises attributaires des marchés. Le facilitateur a ainsi accompagné et conseillé les entreprises attributaires de marchés publics sur les grands chantiers menés par les villes :

- **Bagneux** : Les Mathurins, ZAC Eco quartier Victor Hugo (Emerige Courbet, Woodeum, îlot Porreux, Groupe Gambetta), Réhabilitation Cité des Musiciens (NPNRU), IN'LI Réhabilitation « Port Galand ».
- **Bourg-la-Reine** : Eco-quartier de la Faïencerie (projet à 23 M d'€ HT), Classes découvertes (clause promotion de l'emploi), Restauration scolaire, Travaux d'agrandissement d'une école maternelle
- **Fontenay-aux-Roses** : Hauts-de-Seine Habitats (Nettoyage et construction).
- **Sceaux** : Résidence Etudiante (68 Bd Joffre).

Point Conseil Budget :

Les structures labellisées dans le cadre la « Stratégie de lutte contre la pauvreté » ont pour mission la prévention des difficultés financières conduisant aux situations de mal endettement et de surendettement ou à leur réitération.

La Chambre régionale de surendettement social qui fait partie du réseau national des Points Conseil Budget propose un temps d'accueil en présentiel à la Maison de Justice et du Droit des Blagis à Bagneux.

3. Favoriser l'insertion des primo-arrivants : Actions visant à la reconnaissance des qualifications, des compétences et de l'expérience professionnelle

Actions menées en matière d'accès aux droits sociaux : L'État a renforcé en 2023 les actions d'accompagnement et d'accès à l'emploi des primo-arrivants, et les bénéficiaires de la protection internationale (BPI). Des porteurs de projets proposent leurs actions sur 18 communes du département. Un projet est porté à Bagneux par le Centre Socioculturel Jacques Prévert pour son action « Coordination locale linguistique » :

- Favoriser l'intégration des adultes étrangers dans la vie quotidienne et professionnelle par la formation linguistique, l'accès aux droits et les activités socioculturelles, éducatives et citoyennes.
- Accompagner les apprenants vers le passage des diplômes officiels délivrés par l'Éducation Nationale certifiant des compétences en français dans le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CERCL).
- Fédérer, animer et coordonner le réseau des acteurs locaux de l'apprentissage linguistique, de l'insertion sociale et professionnelle, d'accès à la santé, aux droits et à la citoyenneté pour obtenir un diagnostic des besoins en formation et stabiliser une offre territoriale globale linguistique.

Programme Agir : Programme d'accompagnement global et individualisé des réfugiés vers l'emploi et le logement déployé à partir de 2024.

4. Renforcer le lien avec les entreprises locales

Service d'Appui aux Ressources Humaines (SARH) : L'action « SARH » portée par « le GIP Vallée Sud Emploi » et financée par l'État, en apportant un appui RH de premier niveau aux TPE, contribue au développement économique des entreprises implantées dans la ville sur les volets recrutement, formation, gestion des salariés et GPEC.

Le réseau des entreprises s'engage dans les Hauts de Seine est financé par l'État afin de :

- Fédérer les entreprises – ainsi que les grands réseaux d'entreprises et partenaires – qui œuvrent pour une société inclusive.
- Créer des espaces de coopération entre l'État et les entreprises pour accompagner le passage à l'action en offrant les outils et les moyens permettant à chacun d'agir à son échelle.
- Valoriser les entreprises qui s'engagent, leurs bonnes pratiques et les actions innovantes qu'elles développent.

Découvertes des métiers : En facilitant la réalisation des immersions professionnelles : l'immersion professionnelle est une période courte, variable au sein d'une entreprise pour découvrir la réalité d'un métier aux côtés d'un professionnel. Les TPE PME accueillantes des quatre villes référencées sur la plateforme d'inclusion « Immersion facilitée » proposent de découvrir de nombreux métiers. 90 métiers à découvrir dans les TPE PME de Bagneux, 84 à Bourg-la-Reine, 88 à Sceaux, 87 Fontenay-aux-Roses.

5. Accompagnement au montage des projets en faveur de l'insertion professionnelle des publics fragiles (femmes, jeunes, seniors, personnes en situation de handicap...)

La DRIEETS s'engage à faciliter l'émergence de nouveaux projets favorisant l'insertion professionnelle des habitants des Blagis. Elle accompagnera notamment les acteurs locaux sur le montage de projets innovants permettant le retour à l'emploi des personnes très éloignées de l'emploi, des jeunes NEETS, des publics fragiles (femmes, seniors, personnes en situation de handicap...) et soutiendra les initiatives permettant de créer des synergies entre les entreprises du territoire et le quartier (journées portes ouvertes, découvertes des métiers, invitation des clubs d'entreprises du département, rencontres emploi...). La Chargée de développement de l'Emploi et du territoire Vallée Sud Grand Paris aura pour mission de favoriser les interactions entre le Service Public de l'Emploi, les structures du territoire actives sur le champ de l'accès au droit, sur la levée des freins périphériques à l'emploi et les acteurs économiques.

Engagements 2024 - 2030 de l'agence régionale de santé (ARS) des Hauts-de-Seine

L'Agence régionale de santé a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins, à l'accompagnement médico-social. Pour cela, elle organise notamment :

- le pilotage des politiques de santé publique : organisation de la veille et de la sécurité sanitaire ; anticipation, préparation et gestion des crises sanitaires ; définition, financement et évaluation des actions de prévention et de promotion de la santé.
- La régulation de l'offre de santé : facilitation de l'accès aux soins de premier recours, autorisation et contractualisation avec les établissements sanitaires et médico-sociaux ; qualité et sécurité des prises en soins.

Dans le cadre du contrat « Engagements Quartiers 2030 », l'ARS DT 92 s'engage sur les actions suivantes :

ENGAGEMENTS	MOYENS MOBILISES	ECHEANCES
Organiser des campagnes de sensibilisation, prévention et promotion de la santé dans les QPV (thématiques à définir en fonction des besoins et des acteurs mobilisables) Ex : nutrition, activité physique, santé environnement, addictions,....	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les coordonnateurs CLS pour travailler sur un programme d'intervention sur l'année dans les QPV - Communiquer le calendrier prévisionnel aux partenaires - Mobiliser les opérateurs santé - Mobiliser des réseaux des délégués du préfet, des services « ville » - Impliquer les associations de quartier dans la mobilisation des habitants 	Nb d'actions dans l'année ou sur la période ?
Soutenir les actions en matière de santé mentale organisées dans les QPV	<ul style="list-style-type: none"> - Déployer l'activité de la Maison des Adolescents du 92 : mise en place d'actions de permanences dans les QPV du sud du département - Identifier des structures d'accueil pour les permanences 	Commune de Bagneux pour l'instant (en attendant d'obtenir des financements supplémentaires)
Associer l'ensemble des partenaires à l'animation des contrats locaux de santé et de santé mentale	<ul style="list-style-type: none"> - Partager le calendrier des réunions 	Au moins 1 COPIL par an

Engagements 2024 -2030 de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) des Hauts-de-Seine

La CPAM joue un rôle majeur au service de la protection de la santé des habitants de son territoire en permettant à chacun de se faire soigner quel que soit son niveau de ressources. Elle agit en lien étroit avec les autres acteurs locaux de l'Assurance Maladie (Carsat, service médical...) ainsi qu'avec de nombreux partenaires.

Ses grandes missions sont les suivantes :

- organiser l'affiliation des bénéficiaires, le remboursement des frais de santé et le versement des revenus de remplacement en portant une attention particulière aux plus fragiles ;
- mener des actions de prévention et développer des parcours d'accompagnement individualisé pour accompagner les assurés dans la préservation de leur santé ;
- réguler les dépenses et s'assurer de la qualité des soins en encourageant les bonnes pratiques, en favorisant la coordination des acteurs de santé et en luttant contre les abus et les fraudes.

Dans le cadre du contrat « Engagement Quartiers 2030 », la CPAM s'engage sur les actions suivantes :

ENGAGEMENTS	MOYENS MOBILISES	ECHEANCES
Participer aux campagnes de sensibilisation, prévention et promotion de la santé	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer le calendrier des évènements organisés par la CPAM aux partenaires - Communiquer les coordonnées des référents CPAM sur ces actions - Participer aux évènements santé et/ou d'accès aux droits organisés sur les territoires 	En fonction de l'actualité
Être l'appui des relais sur le territoire pour faciliter l'accès aux droits dans le cadre du partenariat	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des réseaux des CCAS ou des centres sociaux ou d'associations identifiées avec l'aide des délégués du préfet 	Signature de convention de partenariat avec les CCAS pour l'utilisation de l'Espace Partenaires
Soutenir les actions en matière de santé portées par les associations	<ul style="list-style-type: none"> - Subvention des associations dans le cadre de la politique d'action sanitaire et sociale menée par le Conseil de la CPAM 	Appels à projet annuels (informations aux référents)

Engagements 2024 - 2030 de la Banque publique d'investissement

Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents.

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012.

1. Solutions de droit commun

Bpifrance propose des solutions variées : innovation, financement, garantie, fonds propres, international, accompagnement.

2. Programmes spécifiques

Bpifrance met en place des dispositifs dans le cadre du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 aux côtés d'acteurs publics et privés de l'écosystème entrepreneurial (Fonds social européen, État, Régions, autres collectivités, fondations, banques, etc.). Bpifrance appuie son action sur des réseaux, notamment les Réseaux membres du collectif Cap Créa¹

- **15 briques de solutions** : Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 se décline en 15 actions pour détecter, informer, orienter, accompagner, financer, accélérer et développer l'entrepreneuriat dans les quartiers.
- **Concours Talents des Cités** : un concours national qui valorise les entrepreneurs des quartiers et les solutions d'accompagnement à la création d'entreprise. Il mobilise les réseaux du collectif Cap Créa et l'écosystème local à chaque étape.
- **La Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030** : des événements au cœur des territoires prioritaires, associant les acteurs de l'entrepreneuriat, de la cohésion et de la culture. Ils proposent des informations, des ateliers, du networking et des festivités.
- **Les Bus de l'Entrepreneuriat** : des dispositifs itinérants qui offrent aux publics éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Ils détectent les talents dans les QPV et les orientent vers les structures partenaires adaptées.
- **Les CitésLab** : des chefs de projet qui détectent, préparent et orientent les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils assurent un flux qualifié à l'écosystème local de l'accompagnement.
- **Les Carrefours de l'entrepreneuriat** : le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. Il regroupe dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création.

¹ Le collectif Cap Créa réunit les 26 Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise partenaire de Bpifrance (de la sensibilisation des jeunes au Rebonds). Il porte l'ambition de doubler le nombre d'entreprises pérennes créatrices de valeur ajoutées et d'emploi en renforçant leurs actions dans tous les territoires et auprès de tous les publics notamment jeunes et femmes. Présent sur l'ensemble du territoire avec 3000 implantations, 5000 salariés et 55 000 bénévoles, ce collectif a sensibilisé plus de 400 000 personnes à l'entrepreneuriat, et accompagné 150 000 porteurs de projets, contribué à plus de 70 000 créations d'entreprises et généré près de 120 000 emplois en France. Les QPV représentent en moyenne 8% de leur activité soit un niveau comparable au poids des QPV dans la population nationale.

- **Le renforcement des actions des Réseaux** : pour adapter leur besoin des entrepreneurs des quartiers.
- **Un nouveau Prêt d'honneur Quartiers** : un prêt à taux zéro déployé notamment par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa. Il répond massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.
- **Des actions renforcées en soutien aux projets innovants** : grâce au programme French Tech Tremplin avec une Bourse French Tech. Il favorise l'émergence de start-up ambitieuses issues ou implantées dans les QPV.
- **Un nouveau prêt bonifié Flash** : un prêt 100% digital à destination des TPE de plus de 3 ans. Il permet de financer des besoins de trésorerie, d'investissement ou de développement.
- **Un nouveau Fonds de fonds en investissement** : qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.
- **Une équipe Fast Track to Cash** : qui facilite l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers les solutions spécifiques ou de droit commun. Elle accompagne les entrepreneurs des QPV dans leur recherche de financement.
- **Les accélérateurs** : Émergence, Création et TPE, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Ils offrent un accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise, comprenant conseil, formation et networking.
- **Des nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation** : pour répondre à des besoins particuliers, tels que l'accès aux marchés publics et privés ou le Comex de poche. Ils apportent de la visibilité, de la crédibilité et du mentorat aux entrepreneurs.

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boîte à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.

Engagements 2024 - 2030 de la Banque des Territoires

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la **transformation écologique** et la **cohésion sociale et territoriale**, en vue :

- **d'accélérer le verdissement des quartiers** : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonations de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc.) ;
- **de favoriser l'investissement** dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- **de soutenir l'entrepreneuriat** via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance.

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :

- de **crédits d'ingénierie** pour cofinancer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- de **fonds propres pour investir** dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- de **prêts de long terme** pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.



Engagements 2024 - 2030 de la CAF des Hauts-de-Seine

1. La CAF : un acteur incontournable de la cohésion sociale des quartiers

La Caf soutient les habitants des quartiers au quotidien par les transferts monétaires qu'elle apporte et les services aux familles qu'elle soutient. Ainsi, la Caf apporte à 65 % des habitants des quartiers des prestations familiales et/ ou sociales contre 47 % au niveau départemental en 2021. Ce sont ainsi 232 millions d'euros qui ont été versées à plus de 67 000 bénéficiaires.

Par ailleurs, elle finance des services aux familles à destination des jeunes enfants, des enfants, des adolescents, des jeunes et de leurs parents. En 2022, dans les 9 communes comportant un au moins un quartier prioritaire de la ville, ce sont 282 structures qui ont été soutenues pour un montant de 65 millions d'euros.

2. Le territoire : un outil au service de l'action de la CAF

La Caf participe étroitement à la gouvernance territorialisée des politiques sociales en se coordonnant avec les collectivités locales et l'ensemble des acteurs du social. Signataire des 9 contrats de ville, elle généralise de 2019 à 2023 les conventions territoriales globales sur l'ensemble du territoire alto-séquanais, qui couvrent désormais 98 % des habitants. Ces contrats, signés à l'échelon communal, s'adaptent au plus près des besoins du territoire pour développer le service aux populations, en fonction des priorités politiques locales.

Ces conventions territoriales globales s'inscrivent dans le cadre plus large du schéma départemental des services aux familles, renouvelé en 2021, qui coordonne l'ensemble des acteurs du social sous l'impulsion du préfet. La convention d'objectifs et de gestion, signée en juillet 2023 entre l'État et la Caisse nationale des allocations familiales et qui fixe les orientations des Caf jusqu'en 2027, renforce la dynamique territoriale. Elle dédie, pour la première fois, une fiche thématique spécifique au renforcement de l'impact sur les territoires, en amplifiant leur coopération avec tous les partenaires locaux, que ce soient les collectivités locales, les services déconcentrés de l'État, les autres branches de la sécurité sociale, les associations...

3. Agir pour les quartiers, une ambition renouvelée pour la CAF

3.1 Agir pour les quartiers

3.1.1 *Développer des offres proactives et différenciées pour lutter contre le non-recours aux droits*

Dans une démarche d'"aller vers", la Caf contacte les allocataires pour les inviter à faire valoir leurs droits à une nouvelle prestation à laquelle ils pourraient prétendre ou à faire les démarches permettant d'éviter toute rupture de droits. Elle contribue à l'animation d'un réseau de partenaires d'accueil et d'inclusion numérique, dont les France Services. Elle participe, sous l'impulsion du département, au dispositif d'accès aux droits itinérant, la Caravane solidaire, qui se déplace dans les différents quartiers des Hauts-de-Seine. La Caf cible particulièrement les familles monoparentales particulièrement fragilisées, à qui elle propose, à la suite d'un deuil, d'une séparation ou d'une naissance, une offre d'accompagnement social. Pour être au

plus près des familles, les travailleurs sociaux de la Caf reçoivent dans les centres sociaux des quartiers.

3.1.2 Promouvoir des services de proximité auprès des familles pour lutter contre les inégalités et l'isolement

La Caf soutient le développement de services de proximité dans les quartiers pour accompagner les familles tout au long de leur parcours, de la petite enfance à la jeunesse, de la parentalité à l'animation de la vie sociale. Elle est attentive à développer l'accès à l'éducation, à la culture, aux loisirs et aux vacances des enfants, des jeunes et des familles des quartiers. Elle accompagne plusieurs associations organisant des ateliers en « pied de cité » à destination des enfants mais aussi des sorties en famille pendant les vacances auprès des plus précaires. Elle soutient les jeunes dans leurs projets vers l'autonomie et la citoyenneté.

3.2 Agir avec les quartiers

3.2.1 Co-construire un projet de territoire à partir d'un diagnostic partagé

La Caf, par sa fonction d'agrément des projets des structures d'animation de la vie sociale, valorise la méthodologie d'intervention des centres sociaux et espaces de vie sociale, basée sur le diagnostic des besoins de la population, la participation des habitants et le développement de la citoyenneté de proximité. Les Hauts-de-Seine comptent 21 centres et 3 espaces de vie sociale dans les 19 quartiers, avec au moins une structure pour chaque quartier. La Caf soutient la pérennisation et le renforcement de l'action des centres sociaux, positionnées à la convergence de la quasi-totalité des politiques sociales territorialisées. Elle anime, avec la Préfecture, la démarche des « pactes de coopération », démarche avec les partenaires financeurs sur une base pluriannuelle. 3 à 6 centres sociaux des quartiers rejoindront la démarche en 2024, portant leur nombre à plus de 10.

3.2.2 Les centres sociaux en pactes de coopération

Le pacte de coopération est un accord partenarial pluriannuel fondé sur :

- un diagnostic partagé des enjeux sociaux prioritaires d'un territoire ;
- un projet social co-construit entre les institutions et les acteurs du centre social ;
- et, un engagement des financeurs concernant les conditions générales de réalisation de ce projet.

Il s'agit d'un instrument qui permet de faire vivre la citoyenneté de proximité et d'organiser les articulations avec les services des institutions partenaires. Les partenaires, réunis au sein du comité directeur des services aux familles, ont acté comme enjeu prioritaire le déploiement progressif de la démarche "pacte de coopération", sur proposition du comité technique « animation de la vie sociale et accès aux droits ».

3.2.3 Soutenir les initiatives innovantes adaptées aux besoins des publics des territoires les plus fragiles.

À l'écoute des besoins des partenaires et des familles, la Caf développe son rôle de portage de projets innovants répondant aux besoins particuliers des familles dans les quartiers. Dans le domaine de la petite enfance, elle soutient l'expérimentation à venir de modes d'accueil alternatifs dans 3 centres sociaux du département, permettant à la fois la socialisation des tout petits et un parcours d'insertion professionnelle et/ou sociale pour leurs parents.

Elle porte une attention particulière aux initiatives autour de la participation citoyenne, de l'inclusion numérique et de la transition écologique et solidaire pour favoriser l'engagement et augmenter l'impact des projets sur les territoires.

4. Agir ensemble, la condition de la réussite

La Caf dispose d'une connaissance fine des territoires et des publics qui s'appuie sur son système d'information décisionnel et l'expertise des équipes pluridisciplinaires qui la composent. Son action, pour et avec les quartiers, s'envisage nécessairement dans un cadre partenarial, fondé sur une démarche d'analyse partagée, de construction d'un plan d'actions commun et de contractualisation d'engagements réciproques, seule démarche qui permettra de garantir la cohérence et la pérennité des politiques menées auprès des habitants des quartiers.

Engagements 2024 - 2030 du Conseil départemental des Hauts-de-Seine

Chef de file de l'action sociale, le Département met en œuvre une politique de solidarité à l'échelle de son territoire et notamment au profit des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) qui font partie des publics aidés (1).

Le Département conduit également une politique volontariste en faveur de la jeunesse et en matière de prévention déployée à l'échelle des Hauts-de-Seine, dont les QPV (2).

Enfin, le Département mobilise des crédits d'investissement et conduit une action spécifique en faveur des QPV au moyen d'un soutien financier au profit d'initiatives locales et dans le cadre du renouvellement urbain (3).

1. L'intervention du Département en faveur des quartiers prioritaires dans le cadre de la politique de solidarité

a) Une offre de services polyvalente et de proximité mise en place dans toutes les Communes

Le Département déploie une offre polyvalente de services dans le domaine de la solidarité à laquelle l'ensemble des publics des QPV ont accès. Cette offre de services comporte des actions d'information, d'accompagnement, d'ouverture aux droits et d'orientation des personnes vulnérables et des publics précaires.

Ce sont 14 Pôles sociaux territoriaux qui offrent ces services dont 7 sont implantés dans des communes comportant un QPV. Cette offre de services s'appuie en outre sur un maillage territorial de centres de Protection maternelle et Infantile (PMI) dont 18 d'entre eux se situent dans des Communes comportant un ou plusieurs QPV.

Enfin, l'offre de solidarité se déploie également au moyen de la « Caravane solidaire », dispositif « d'aller-vers » les publics les plus éloignés et précaires, déployé sur l'ensemble du territoire départemental et notamment dans les QPV.

Le Département s'est engagé dans une démarche de modernisation de ses implantations territoriales afin d'améliorer les conditions d'accueil de ses usagers.
Le Département s'est engagé dans une démarche de renforcement de ses ressources humaines dédiées aux missions de solidarité.

b) Les dispositifs en faveur des publics les plus précaires

➤ Le financement du RSA et l'accompagnement des bénéficiaires

Le Département assure le financement du Revenu de solidarité active (RSA) et l'accompagnement social et socio-professionnel des bénéficiaires.

Les Hauts-de-Seine comptaient 29 867 foyers allocataires du RSA à la fin de l'année 2023, soit 52 940 personnes couvertes. Ces allocataires bénéficient également d'un accompagnement.

L'emploi étant au cœur des enjeux de précarité, qu'il s'agisse des habitants des QPV ou non, le Département met en œuvre une politique puissante d'insertion professionnelle en particulier par l'intermédiaire du GIP Activity exclusivement dédié à cette mission.

Le FSE+ est l'un des outils mobilisés par le Département dans le cadre de cette politique.

Le Département, en complément de sa politique en faveur de l'insertion, s'appuie sur la stratégie européenne pour l'emploi. Il assume le rôle d'organisme intermédiaire depuis le 24 mars 2022. A ce titre, il pilote et gère par délégation de l'Etat une enveloppe de crédits du Fonds Social Européen+ (FSE +) d'un montant de 14,5 M€ sur la durée de la programmation (2021-2027). Au travers d'appels à projets, ces fonds soutiennent des projets menés par le Département et les acteurs locaux de l'inclusion.

Son intervention s'adresse à 7 types d'actions éligibles :

- accompagnement personnalisé et adapté vers l'emploi ;
- levée des freins périphériques au retour à l'emploi ;
- ingénierie et de coordination des acteurs de l'insertion ;
- intégration sociale touchant les domaines de la grande précarité, de la remobilisation et de l'accès aux droits ;
- protection des enfants à risque ou en situation d'exclusion ;
- soutien à l'accès et au maintien dans le logement, ;
- prévention et lutte contre les violences sexuelles, sexistes et intrafamiliales y compris en ligne.

➤ La politique sociale du logement

Le Département assure la gestion du Fonds Solidarité Logement (FSL) dont bénéficient notamment les habitants des QPV. Ce dispositif d'aide financière est mobilisé à destination des alto-séquanais en difficulté transitoire pour accéder ou se maintenir dans un logement. Il est mobilisable en dernier recours, lorsque toutes les aides au logement ont été sollicitées. Il s'adresse à toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence.

Le FSL est financé à 75 % par le Département mais aussi par d'autres partenaires tels que les Communes, les CCAS, les bailleurs sociaux, la Caf, les fournisseurs d'énergie (EDF, ENGIE), les distributeurs d'eau et le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP).

En 2023, 6 111 aides personnelles ont été accordées au titre du FSL et 991 foyers ont bénéficié d'une mesure d'accompagnement social lié au logement (ASLL), dont 297 avec mise à disposition d'un logement temporaire d'insertion.

Dans le cadre de sa politique sociale du logement, le Département contribue également à la prévention des expulsions locatives.

L'ensemble des outils de la politique sociale du logement sont mobilisés en faveur des habitants des QPV, le logement étant un enjeu central en matière de lutte contre la précarité.

Le Département s'est fortement impliqué dans la mise en œuvre de la politique sociale du logement pour laquelle le FSL a été particulièrement mobilisé au cours de ces dernières années.

b) La politique en faveur de l'enfance et de la parentalité

➤ La Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Comme indiqué ci-avant, un maillage renforcé vise à déployer une action de proximité en direction de la petite enfance à travers la PMI.

La mise en œuvre de la PMI recouvre notamment :

- le suivi du développement de l'enfant (consultations médicales, vaccinations, visites à domicile de la puéricultrice en cas de besoin, bilans de santé des 3 à 4 ans, accueils parents nouveau-né après la sortie de maternité entretiens, avec un psychologue) ;
- l'organisation d'actions collectives ciblées au sein des services de PMI : accueils parents - enfants ou assistant maternel-enfant, préparation à la naissance, les rencontres futurs parents et carrefours allaitement, par exemple.

➤ Le financement des établissements d'accueil du jeune enfant et leur contrôle

Le Département finance les crèches municipales et les crèches associatives, service permettant de favoriser la socialisation des enfants et de soutenir par ailleurs un effet émancipateur pour les femmes et joue un rôle d'investissement social.

En 2023, le Département a consacré une enveloppe totale de 5,1 M€ en faveur de ces établissements municipaux situés dans des Communes comportant au moins un QPV. Ces équipements municipaux représentent 4 250 berceaux environ.

De manière volontariste, le Département se mobilise massivement en faveur du financement des crèches. Ce soutien vise à répondre à l'enjeu stratégique que comporte le maintien et le développement de ce type d'offre pour les publics précaires ou vulnérables, dont ceux habitant en QPV.

c) Des actions thématiques

Le Département met également en œuvre un ensemble de dispositifs en direction des publics fragiles. Ces actions thématiques couvrent un champ très large et sont en général déployées avec des partenaires associatifs. Sont notamment concernés les domaines suivants :

- la santé, avec par exemple le « bus santé-femme » de l'Institut des Hauts-de-Seine qui se déplace notamment dans les QPV ;
 - la précarité alimentaire, à travers l'aide apportée notamment aux « Restos du cœur » ;
 - la lutte contre les violences faites aux femmes, à travers le dispositif « femmes victimes de violence », et la promotion de l'égalité femme-homme ;
 - la création d'un observatoire départemental des violences faites aux femmes ;
 - l'intégration des femmes issues de l'immigration, à travers le réseau des Ecoles françaises des femmes de l'Institut des Hauts-de-Seine ;
- l'accompagnement des jeunes filles au moyen notamment de l'action « Toutes culottées » destinée à lutter contre la précarité menstruelle.

2. L'intervention du Département en direction des quartiers prioritaires dans le cadre de la politique en faveur de la jeunesse et de la prévention

a) Des actions déployées à tous les niveaux de la chaîne de prévention

Le Département mène une politique de « droit commun » étoffée dans le domaine de la prévention à destination des jeunes de 6 à 25 ans. Si les jeunes des QPV font partie des publics prioritaires, cette politique concerne l'ensemble du territoire des Hauts-de-Seine, les besoins en ce domaine n'étant pas exclusivement centrés sur lesdits quartiers.

Ce sont des actions déployées à tous les niveaux, depuis l'animation en direction d'un public large (sport, culture) jusqu'aux solutions curatives ou de lutte contre la récidive (en lien notamment avec le SPIP). Certaines sont menées sous l'égide du Département, d'autres avec des partenaires associatifs.

Dans le cadre de cette politique, le Département mobilise 147 Equivalents Temps Plein (ETP) au sein de ses effectifs et 23 M€ par an (hors financement des ETP). Parmi cette action globale, le Département porte particulièrement les trois politiques suivantes.

b) La prévention spécialisée et la prévention socio-éducative

La prévention spécialisée, dont la mission est d'assurer le suivi individualisé de jeunes en difficulté de 11 à 25 ans, relève des compétences obligatoires de la Collectivité départementale et constitue l'un des volets de l'aide sociale à l'enfance.

Le Département conduit son action de lutte contre l'exclusion des 11-25 ans au travers du financement de 11 associations de prévention spécialisée et de 5 associations de prévention socio-éducative qui interviennent en grande majorité dans les Communes comportant au moins un QPV.

Une enveloppe financière d'un montant de 12,3 M€ est consacrée chaque année à la mise en œuvre de cette compétence par la subvention d'associations habilitées ou de communes du territoire, et près de 240 ETP y sont consacrés parmi les partenaires du Département qui portent ces actions.

c) La médiation éducative

Le dispositif départemental des médiateurs éducatifs intervient directement au sein de 11 à 16 ans notamment pour prévenir les phénomènes de violence. Ce dispositif s'appuie au quotidien sur l'action de près de 85 agents départementaux présents dans 74 collèges publics du territoire. Parmi ces professionnels, 42 interviennent au sein de 31 collèges publics situés au sein d'un QPV ou à proximité immédiate.

Cinq fonctions structurent les missions des médiateurs éducatifs du Département :

- veille et prévention (désamorcer les petits conflits naissants et anticiper sur des difficultés à venir) ;
- gestion d'événements conflictuels (crises et conflits issus de situations individuelles ou collectives) ;
- accompagnement et suivi d'élèves en difficulté (écoute, orientation vers des interlocuteurs relais, activité d'aide) ;
- activités de concertation et de restitution (répondre aux besoins des équipes, participer aux instances, rendre compte à la direction) ;
- activités de conduite de projets éducatifs et d'animation d'ateliers (les actions en direction des élèves sont conduites avec les équipes du collège et en partenariat avec les acteurs locaux : villes, associations de quartier, partenaires institutionnels).

d) La prévention de la délinquance

Le Département s'est doté depuis 2005 d'un programme de soutien aux initiatives locales visant à financer des projets de prévention de la délinquance. Ce programme accompagne en moyenne chaque année 32 communes pour 230 projets, dont une partie bénéficie aux publics des QPV. Il renforce et complète le fonds interministériel de prévention de la délinquance.

Ce programme priorise cinq thématiques de financement qui se déclinent comme suit :

- **Laïcité et valeurs républicaines :**
Promouvoir les valeurs républicaines et la participation citoyenne ;
Lutter contre toute forme de radicalisation ; encourager l'éducation à la mémoire des événements historiques à destination d'un public non sensibilisé à ces questions ;
- **La prévention de l'exclusion :**
Permettre un accès égal et effectif au droit ;
Soutenir la prise en charge des collégiens exclus et lutter contre la rupture scolaire ;
Prévenir la récurrence et permettre la réinsertion des personnes placées sous-main de justice.
- **L'égalité entre les femmes et les hommes :**
Promouvoir l'égalité femmes/hommes ;
Lutter contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales ;
- **Prévention des comportements à risque :**
Prévenir les conduites addictives et les conduites à risques, notamment liées aux usages des réseaux sociaux ;
Agir contre la délinquance routière (rodéos, conduites sous emprise d'un état alcoolique ou de stupéfiants, etc.) ;
Mettre en place des Points Ecoute Jeunes ;
Améliorer le lien entre les adolescents et leurs parents ;
Prévenir les comportements violents (rixes, harcèlement, cyberharcèlement) ;
Améliorer le lien entre population et institutions (notamment avec les forces de l'ordre et les sapeurs-pompiers).
- **Accompagner la Gouvernance et la réalisation de diagnostics :**
Réalisation d'études locales menées dans le cadre des Stratégies territoriales de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD), ainsi que des CLSPD ;
Financement du poste de coordonnateur CLSPD.

En 2023, le Département a apporté un soutien financier à ces actions pour un montant total de 1,2 M€, dont environ 400 000 € ont été fléchés en faveur des Communes comportant au moins un QPV.

La politique de prévention à destination des jeunes de 6 à 25 ans est une priorité inscrite dans l'agenda du Département pour les années à venir.

3. La mobilisation de crédits spécifiques et des crédits d'investissement en faveur des quartiers de la politique de la Ville

a) Le soutien financier aux initiatives locales

Signataire des contrats de ville, le Département intervient en soutien des programmations communales inscrites dans le cadre de la politique de la ville. Cette intervention en faveur des Communes et des associations locales opérant dans les QPV repose sur deux axes prioritaires :

- l'insertion des publics en difficulté ;
- la réussite éducative, notamment celle des collégiens.

Les actions soutenues visent à répondre aux objectifs détaillés annuellement par le Département. A titre d'exemple, ces objectifs étaient en 2023 les suivants :

- lutter contre la fracture numérique ;
- promouvoir l'accompagnement à l'apprentissage des savoirs dits « académiques » ;
- porter une attention toute particulière aux jeunes âgés de 11 à 24 ans ;
- favoriser l'implication des habitants dans la transformation de leur quartier ;
- promouvoir la professionnalisation des structures et la concentration de l'intervention départementale sur un nombre limité d'actions ;
- poursuivre le travail engagé en matière de suivi et d'évaluation.

En 2023, 220 actions conduites localement ont bénéficié du soutien du Département au titre de la politique de la ville, dont 122 en faveur de l'insertion des publics en difficulté et 98 en faveur de la réussite éducative, en particulier celle des collégiens alto-séquanais.

Le Département a consacré une enveloppe financière d'un montant total de 1,9 M€ à ce dispositif.

b) Le dispositif « Quartier d'avenir - Hauts-de-Seine »

Au moyen du dispositif « Quartier d'avenir - Hauts-de-Seine » voté en 2021 et doté d'une enveloppe financière de 150 M€, le Département soutient les projets urbains relevant des quartiers du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), mais également tout autre quartier présentant des dysfonctionnements socio-urbains importants. Il contribue à résorber les déséquilibres territoriaux.

Les axes prioritaires définis par le Département sont les suivants : l'inclusion sociale, l'accessibilité, la mixité sociale, la diversification fonctionnelle et la transition énergétique.

Trois quartiers NPNRU ont été financés à ce jour (Pierre plate à Bagneux, Agnettes à Gennevilliers et Parc sud à Nanterre) pour un montant correspondant à 35,3 M€ d'engagement.

Un QPV, non retenu par l'ANRU, fait l'objet d'un projet de requalification par le bailleur départemental Hauts-de-Seine habitat : ce sont 6,8 M€ d'aides qui ont été attribués en faveur du quartier Abbé Grégoire Mirabeau à Bagneux.

c) La mobilisation des enveloppes inscrites dans les contrats de développement

Le Département met en œuvre une politique de soutien aux Communes pour l'amélioration du cadre de vie et l'attractivité de leur territoire. Cette politique se traduit par l'élaboration de contrats de développement triennaux dont le volet en investissement permet d'accompagner les Communes dans le développement ou la modernisation des services publics locaux, dont l'implantation peut en fonction des besoins se situer dans les QPV.

C'est ainsi que 20 équipements (scolaires, sportifs, ...) sont en cours de réalisation et sont financés pour un montant de 34,2 M€.

F. Annexe 2 : Cadre évaluatif du contrat Engagements quartiers 2030 (quantitatif et impact)

Indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact

G. Annexe 3 : Abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)

L'abattement partiel de la taxe foncière aux propriétés bâties est un axe essentiel du contrat Engagements Quartiers 2030 qui repose sur la coopération avec les bailleurs sociaux pour mener des projets d'utilité sociale bénéficiant aux habitants des quartiers prioritaires de la ville.

En contrepartie de cet abattement fiscal à hauteur de 30 %, les bailleurs s'engagent à agir en faveur de la cohésion sociale en finançant des projets destinés à améliorer le cadre de vie et la tranquillité publique dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Ces engagements sont formalisés par la signature d'une convention entre bailleur, la commune, l'établissement public de coopération intercommunale et le représentant de l'Etat dans le département. Annexées aux contrats, les conventions TFPB permettent de mobiliser au niveau national plus de 200 millions € en faveur des quartiers chaque année. Dans les Hauts-de-Seine, cet abattement représente une enveloppe d'environ 5, 6 millions d'euros, soit près de l'équivalent de la dotation globale de la politique de la ville sur le département.

Dès lors, pilier important de la politique de la ville, les actions portées par les bailleurs via cet abattement doivent s'articuler avec les priorités de la politique de la ville au-delà de l'amélioration du cadre de vie pour répondre aux enjeux des quartiers : santé, fracture numérique, transition écologique, lien social, insertion socioprofessionnelle et tranquillité résidentielle.

Dans cette optique, l'avenant du 30 septembre 2021 à l'accord cadre national d'utilisation de cet abattement réaffirme les huit axes de dépenses en insistant sur la nécessité de s'adapter au constat du vieillissement des habitants en QPV et sur l'importance de la transition écologique avec un accent sur les éco-gestes et la végétalisation des espaces.

Par ailleurs, l'avenant rappelle que les conventions TFPB s'inscrivent en complémentarité des actions des contrats et des mesures et prévoit désormais qu'un bilan annuel des actions entreprises en QPV par les bailleurs dans le cadre de la TFPB devra être présenté en comité de pilotage du contrat Engagements Quartiers 2030 de chaque territoire.

Enfin, un renforcement de la participation des locataires et des habitants du quartier est attendu. Au-delà de l'association des représentants des locataires au sens stricte du terme, l'avenant affirme le principe d'une démarche participative des habitants très large : association de représentant des locataires, conseils citoyens, associations ou centres sociaux en capacité de porter la parole des quartiers. Cette participation doit intervenir à tous les stades de la vie des conventions TFPB (diagnostics, définition des actions à mener, étapes intermédiaires et le bilan annuel).

Dès lors, les enjeux autour des futures conventions TFPB sont importants. Complémentaires aux projets des contrats, et des mesures du comité interministériel des villes (cité éducatives, cités de l'emploi, bataillon de la prévention, etc.), les actions portées par les bailleurs devront être concrètes, pragmatiques et mesurables afin d'améliorer la qualité de vie des habitants des quartiers prioritaires de la ville et de répondre à leurs besoins et aux enjeux identifiés dans les quartiers.

H. Annexe 4 : Lutte contre les discriminations

Le gouvernement a mis en place dès 2018 un *Plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme* qui a été étendu à la lutte contre la haine anti-LGBT en 2020 avec le premier *Plan national d'actions pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+*.

Afin de mettre en œuvre ces politiques publiques au niveau du département, chaque préfecture doit disposer d'un *Comité Opérationnel de Lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT (CORAH)*.

Dans les Hauts-de-Seine, le CORAH a été constitué et se réunit depuis mars 2022. Il est composé d'élus du Conseil Départemental et des communes, de représentants des services de l'Etat et de ses opérateurs. Il se réunit 2 à 3 fois par an et a pour mission d'établir un bilan des faits, de produire un plan départemental, de dresser un bilan de son application et de valider les actions financées par l'Etat.

C'est ainsi qu'en juin 2023, le CORAH a validé le *Plan départemental d'actions de lutte contre les violences LGBTphobes*. Un *Plan départemental de lutte contre le racisme et l'antisémitisme* sera également constitué avant la fin de l'année 2023.

Les associations départementales et nationales constituent un appui essentiel à la mise en œuvre des deux plans d'action. C'est pourquoi, deux dispositifs financiers sont déployés pour leur permettre de mener à bien les actions inhérentes à la lutte contre ces haines et contre les discriminations :

- l'appel à projet national de la DILCRAH, doté d'un montant consacré à la création de centres LGBT dans les départements ;
- l'appel à projet départemental. Le CORAH émet un avis sur les projets soumis au titre de cet appel à projets.

Cet appel à projets est complémentaire des actions conduites dans le cadre des contrats de ville Engagements quartiers 2030, notamment au sein des cités éducatives, qui peuvent également venir renforcer chacun de ces dispositifs.

Annexe 5 : Lutte contre les addictions

Le gouvernement a adopté le 9 mars 2023 sa *Stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives* (SIMCA) pour la période 2023-2027. Celle-ci donne le cadre stratégique de l'action des années à venir à l'échelle nationale.

Elaborée en 2018, la feuille de route pour la région Ile-de-France comporte 4 objectifs :

- Prévenir et éviter l'entrée dans les consommations traditionnelles (tabac, alcool, cannabis...) et émergentes (protoxyde d'azote, cigarettes électroniques, écrans...) notamment chez les jeunes et s'intéresser plus spécifiquement aux publics vulnérables (public ASE, personnes sous main de justice) ;
- Réduire les risques et les dommages du crack dont la consommation touche l'intégralité des territoires franciliens ;
- Sensibiliser les publics festifs et les acteurs locaux de la vie festive et limiter les consommations à risque d'alcool ;
- Saisir l'opportunité des grands événements sportifs comme vecteurs de prévention et d'évolution des représentations des addictions.

Chaque année, un accompagnement financier permet de promouvoir différents projets relevant de ces axes.

En 2023, l'appel à projets départemental a permis de subventionner 20 projets dans les Hauts-de-Seine portés par 16 associations et trois villes pour un montant de 97 991 euros.

Cet appel à projets est complémentaire des actions conduites dans le cadre des contrats, qui peuvent également venir renforcer chacun de ces axes.

I. Annexe 6 : Liste des fondations

Le présent contrat Engagements Quartiers 2030 porte l'ambition d'une démarche collaborative avec les fondations d'entreprise, porteuses d'engagements forts en matière d'inclusion, de solidarité et de promotion de l'égalité des chances.

Pour faire vivre ces engagements dans le cadre du contrat et concrétiser cette ambition, un comité annuel regroupant les fondations d'entreprise volontaires sera mis en place afin de penser de nouvelles actions. Certaines fondations ont d'ores et déjà manifesté leur volonté d'implication et sont porteuses de projets concrets pour les habitants des quartiers prioritaires de la ville :

- **Fondations BIC – Association Le Labo des Histoires** : La fondation BIC est engagée dans l'accès à l'éducation de qualité et s'associe à l'association le Labo des Histoires pour organiser des ateliers d'écriture créative. Le projet porté en collaboration avec la préfecture propose donc une mise en place de ces ateliers dans les QPV pour les collégiens et lycéens.
- **Fondation Nestlé** : Alors que la fondation a pour mission d'aider les familles et enfants à bien manger, l'objectif sera d'organiser au sein des Cités éducatives des ateliers d'éducation aux bonnes pratiques alimentaires via le kit Nutriplato développé par la fondation.
- **Fondation l'Oréal** : La fondation agit pour le droit des femmes dans différents domaines et souhaite s'impliquer dans les Hauts-de-Seine en mettant en place un salon de beauté et de bien-être itinérant pour les femmes issues des quartiers prioritaires de la ville.
- **Fondation Orange** : La fondation souhaite faire du numérique un facteur d'égalité des chances et développe différents programmes d'éducation au numérique, tels que des FabLab (laboratoire de fabrication) pour expérimenter, apprendre et réaliser. L'objectif serait donc de mettre en œuvre des ateliers de ce type au sein des QPV du département.
- **Fondation FDJ** : La fondation œuvre dans l'insertion sociale et professionnelle, mais aussi l'éducation et le handicap. Elle soutient annuellement au niveau national les écoles de la seconde chance, ainsi que diverses associations nationales dans le domaine de l'éducation tel qu'Energie-jeune, Télémaque (en particulier la branche au sein de la filière professionnelle) et Coup de pouce.
- **Fondation Vinci pour la cité** : La fondation opère principalement dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle. Elle développe notamment des Cités solidaires : ce sont des appels à projets co-construits avec des collectivités sur une thématique définie. La construction d'un projet pour 2024 autour du PRIJ dans les Hauts-de-Seine est envisagée.
- **Fondation Carrefour** : La fondation se concentre sur la transition alimentaire solidaire. Elle finance différentes épiceries solidaires tel que Andes au niveau national, les Restos du cœur ou la Mie de pain. Elle participe également à l'élaboration des programmes alimentaires territoriaux.

Cette liste n'est pas exhaustive et a vocation à être complétée au gré des partenariats développés dans le cadre des contrats Engagements Quartiers 2030.